

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE LA SECURITE

Edition Septembre 2020

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE LA SECURITE

Réalisé et publié avec l'appui financier du ROYAUME du DANEMARK et du Sous-programme statistiques du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS/SPS) financé par l'Union européenne



AMBASSADE DU DANEMARK
Danida



Edition Septembre 2020

Avant-propos

Au terme du décret N°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministre de la Sécurité (MSECU) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. A ce titre, le ministère de la sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions, du respect de la loi, du maintien de la paix et de l'ordre public.



Le MSECU publie pour la première fois un tableau de bord de la sécurité pour accompagner l'annuaire statistique. La présente publication fait une analyse des principales données statistiques de la sécurité de l'année 2019 et de leurs évolutions des six (06) dernières années.

La réalisation du présent tableau de bord intervient au moment où le gouvernement place la sécurité au cœur de son action. Il pourrait servir de base de mesure des efforts consentis, des résultats atteints et d'orientation des actions futures.

Son élaboration s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques du ministère de la sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de la sécurité.

Le présent tableau de bord combine la narration et la représentation visuelle et analyse les données sur :

- les activités de police administrative ;
- les activités de police judiciaire.

Conscient des insuffisances que pourrait comporter ce document, mon département accueillera favorablement les observations, suggestions et compléments susceptibles d'améliorer sa qualité.

Je tiens à remercier tous les services et institutions pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de ce document.

Ma gratitude va particulièrement à l'endroit de l'Ambassade du Royaume de Danemark à travers DANIDA et à l'Union Européenne à travers PAGPS pour leurs appuis techniques et financiers.

Le Ministre de la Sécurité



Ousséni COMPAORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Résumé

Le tableau de bord 2019 de la sécurité analyse les représentations graphiques des activités menées par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales sur la période 2014-2019. Toutefois, en ce qui concerne l'élaboration du présent tableau de bord, ces activités ont été regroupées en police administrative et police judiciaire.

En matière de production d'actes administratifs, la Police a réalisé, au cours de l'année 2019, plus de 400 000 certifications matérielles de signature, soit une baisse de 8% par rapport à 2018. Quant aux enquêtes administratives, les services de Police et de Gendarmerie en ont menées plus de 6000, soit une augmentation de 21%.

Les services de Police ont effectué en 2019 près de 400 000 enrôlements pour les cartes nationales d'identité burkinabé (CNIB) dans les commissariats de Police. Ils ont également délivré plus de 400 000 certificats de perte et plus de 5 000 000 de copies conformes sur le territoire national. Ces chiffres sont en hausse respectivement de 59% pour les enrôlements, de 33% pour les certificats de perte ou de vol et de 38% pour les copies conformes.

Concernant les activités regroupées dans la sécurité publique, les services de Police et de Gendarmerie en ont réalisées plus de 200 000 en 2019. Ces chiffres ont augmenté de 11% par rapport à 2018. Les déclarations de vols occupent 34% de ces activités.

Au niveau des activités de sûreté de l'Etat, les services de Police et de Gendarmerie nationales ont effectué plus de 200 000 activités. Ce nombre est en augmentation de 8% par rapport à 2018.

En matière d'actes de Police judiciaire, les services de police et de Gendarmerie ont reçu plus de 10 000 instructions de justice et de parquet et en ont exécutées plus de 9 000, soit un taux d'exécution de plus de 90%. Ce taux est en baisse de 1% par rapport à 2018. Les autres actes de police judiciaire ont connu une hausse de 17% par rapport à 2018.

Pour les crimes et délits, en 2019, les services de Police et de Gendarmerie nationales ont constaté plus de 60 000 cas et identifié près de 46 000 auteurs. Le nombre est en hausse de 15% par rapport à 2018. Selon les typologies, les crimes et délits contre la propriété comptent 68% des cas d'infractions recensées.

Sources statistiques : les données sur les activités de police administratives et judiciaires proviennent de l'annuaire statistique 2019 de la sécurité. Les données sur la population proviennent des projections 2017-2020 de l'INSD.

Sommaire

Avant-propos	i
Résumé	ii
Sommaire	iii
Sigles et abréviations	iv
Liste des graphiques	v
Liste des tableaux	viii
Principaux indicateurs	ix
I. Activités de police administrative	1
I.1. La participation communautaire à la production de la sécurité	2
I.2. Activités de sécurité publique	4
I.3. Activités de sûreté de l'Etat	14
II. Activités de police judiciaire	16
II.1. Les actes de police judiciaire	17
II.2. Crimes et délits	21
II.2.1. Contre la famille et les bonnes mœurs	25
II.2.2. Crimes et délits contre la paix publique	27
II.2.3. Crimes et délits contre la propriété	29
II.2.4. Crimes et délits contre les personnes	31
II.2.5. Crime et délit contre la sécurité publique	33
II.3. Attaques à mains armée	39
II.4. Attaques terroristes	41
Annexes	x
Liste de participants	xvii

Sigles et abréviations

ACR	Accident de la circulation routière
CBV	Coups et blessures volontaires
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DFP	Direction de la formulation des politiques
DMP	Direction des marchés publics
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSEC	Direction du suivi-évaluation et de la capitalisation
DSS	Direction des statistiques sectorielles
EMGN	Etat-major de la gendarmerie nationale
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
MSECU	Ministère de la sécurité
PAGPS-SPS	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques sous-programme statistiques
PJ	Police judiciaire
PN	Police nationale
SG	Secrétariat général

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre des SCLS 2017-2019.....	2
Graphique 2 : Répartition des SCLS par région de l'année 2019.....	2
Graphique 3 : Répartition des SCLS pour 100 000 habitants	2
Graphique 4 : Répartition des SCLS de 2017 à 2019	2
Graphique 5 : Evolution des certifications matérielles de signature.....	4
Graphique 6 : Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers) et pour 100 000 habitants	4
Graphique 7 : Evolution des enquêtes administratives de 2014 à 2019.....	4
Graphique 8 : Nombre d'enquêtes administratives par région et pour 100000 habitants	4
Graphique 9 : Evolution de l'enrôlement pour la Carte nationale d'identité effectué.....	6
Graphique 10 : Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè par région pour 100 000 habitants	6
Graphique 11 : Evolution des Certificats de perte ou de vol.....	6
Graphique 12 : Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région et pour 100 000 habitants	6
Graphique 13 : Copies certifiées conformes(en milliers).....	6
Graphique 14 : Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers) pour 100 000 habitants	6
Graphique 15 : Evolution de l'ensemble des activités de sécurité publique.....	8
Graphique 16 : Répartition des activités de sécurité publique par région.....	8
Graphique 17 : Répartition des activités de sécurité par type en 2019	8
Graphique 18 : Variation de 2019 par rapport à 2018.....	8
Graphique 19 : Evolution des patrouilles	10
Graphique 20 : Répartition des patrouilles par Région en 2019	10
Graphique 21 : Evolution des déclarations de vols	10
Graphique 22 : Répartition des déclarations de vols par région en 2019.....	10
Graphique 23 : Evolution des cas, blessés et morts liés aux ACR.....	12
Graphique 24 : Répartition des ARC/100 000 habitants par région	12
Graphique 25 : Proportion des blessés par cas d'ACR par région	12
Graphique 26 : Proportion des morts par cas d'ACR par région	12
Graphique 27: Proportion des blessés liés aux ACR pour 100 000 habitants par région	12
Graphique 28 : proportion des morts liés aux ACR pour 100 000 habitants par région	12
Graphique 29 : Evolution de l'ensemble des activités de sûreté de l'Etat	14
Graphique 30 : Répartition des activités de sûreté de l'Etat par région en 2019.....	14
Graphique 31 : Répartition des activités de sûreté de l'Etat par type en 2019.....	14
Graphique 32 : Variation de 2019 par rapport à 2018 en %	14
Graphique 33 : Répartition des carnets de séjour par région	14
Graphique 34 : Répartition des notes de renseignement par région.....	14
Graphique 35 : Evolution des actes de police judiciaire reçues et exécutées.....	17
Graphique 36 : Evolution du taux d'exécution des actes de police judiciaire	17
Graphique 37 : Taux d'exécution des instructions de justice de 2014 à 2019	17
Graphique 38 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2019.....	17
Graphique 39 : Instructions de justice reçues pour 100000 habitants.....	17
Graphique 40 : Evolution des instructions de justice reçues.....	17
Graphique 41 : Evolution des autres actes de police judiciaire.....	19
Graphique 42 : Pourcentage des autres actes de police Judiciaire en 2019	19
Graphique 43 : Enquêtes préliminaires pour 100 000 habitants et par région en 2019	19
Graphique 44 : Réquisition à expert pour 100 000 habitants et par région en 2019.....	19

Graphique 45 : Evolution des crimes et délits enregistrés, des auteurs et des victimes.....	21
Graphique 46 : Répartition des crimes et délits par structure	21
Graphique 47 : Répartition des crimes et délits par type en 2019.....	21
Graphique 48 : Répartition des crimes et délits par région pour 100 000 habitants	21
Graphique 49 : Répartition des auteurs et de victimes de crimes et délits selon le type 2019.....	21
Graphique 50 : Ratio des personnes victimes et auteurs de crimes et délits.....	21
Graphique 51 : Evolution du nombre de personnes gardées à vue et déferées	23
Graphique 52 : Répartition des GAV et déferés par région pour 100 000 habitants en 2019	23
Graphique 53 : Ratio entre les nombre de personnes déferées et le nombre de cas de crimes et délits en 2019	23
Graphique 54 : Ratio entre les nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits en 2019	23
Graphique 55 : Rapport entre le nombre d’auteurs de crimes et délits et le nombre de GAV.....	23
Graphique 56 : Répartition entre les personnes GAV selon le sexe et l’age.....	23
Graphique 57 : Evolution des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	25
Graphique 58 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région pour 100 000 habitants	25
Graphique 59 : Répartitions des infractions les plus importantes	25
Graphique 60 : Evolution des cas de viols	25
Graphique 61 : Répartition des cas de viols par région en 2019.....	25
Graphique 62 : Répartition des cas de viols par selon la population de la région en 2019.....	25
Graphique 63 : Evolution des crimes et délits contre la paix publique.....	27
Graphique 64 : Répartition des crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2019	27
Graphique 65 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2019 ..	27
Graphique 66 : Evolution des cas de violation de domicile	27
Graphique 67 : Repartition des cas de violation de domicile par région	27
Graphique 68 : Répartition des cas de violation de domicile pour 100 000 habitants	27
Graphique 69 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété	29
Graphique 70 : Crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants	29
Graphique 71 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre la propriété	29
Graphique 72 : Evolution des cas de vol.....	29
Graphique 73 : Repartition des cas de vol par région	29
Graphique 74 : Cas de vol pour 100 000 habitants	29
Graphique 75 : Evolution des crimes et délits contre les personnes	31
Graphique 76 : Crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants.....	31
Graphique 77 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre les personnes	31
Graphique 78 : Evolution des coups et blessures volontaires	31
Graphique 79 : Reparation des cas de CBV par région.....	31
Graphique 80 : Cas de CBV pour 100 000 habitants	31
Graphique 81 : Evolution des crimes et délits contre la sécurité publique	33
Graphique 82 : Crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants.....	33
Graphique 83 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique	33
Graphique 84 : Evolution des cas de détention illégales d’armes à feu	33
Graphique 85 : Repartition des cas de détention illégales d’armes à feu par région en 2019.....	33
Graphique 86 : Cas de détention illégales d’armes à feu par région en 2019 pour 100 000 habitants	33
Graphique 87 : Evolution des quantités de drogues saisies en kg.....	35
Graphique 88 : Répartition des quantités de drogues saisies par structure	35
Graphique 89 : Pourcentage des types de drogues saisies en 2019 en kg.....	35

Graphique 90 : Répartition des quantités de drogues saisies par région en kg	35
Graphique 91 : Evolution du nombre d'armes saisie	37
Graphique 92 : Répartition des armes saisies par structure	37
Graphique 93 : Pourcentage des types d'armes saisies de 2014 à 2019.....	37
Graphique 94 : Répartition des armes saisies par région	37
Graphique 95 : Evolution des cas d'attaques à mains armée, des auteurs et des victimes.....	39
Graphique 96 : Répartition des cas d'attaques à mains armée 2014 à 2019	39
Graphique 97 : Ration des victimes sur les auteurs d'attaques à mains armée.....	39
Graphique 98 : Valeurs des biens emportés en millions de francs CFA.....	39
<i>Graphique 99 : Evolution des attaques terroristes</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 100 : Répartition des attaques terroristes par région.....</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 101 : Répartition des victimes des attaques terroristes selon la structure</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 102 : Répartition des présumés auteurs selon la structure.....</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 103 : Attaques terroristes impliquant les EEI selon la structure.....</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 104 : Répartition des victimes des attaques terroristes selon la structure</i>	<i>41</i>

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs	ix
Tableau 2 : Synthèse des structures communautaires locales de sécurité.	2
Tableau 3 : Synthèse des activités de Police administrative 1	4
Tableau 4 : Synthèse des activités de Police administrative 2	6
Tableau 5 : Synthèse des activités de sécurité publique en 2019	8
Tableau 6 : Synthèse des patrouilles et de déclarations de vols.	10
Tableau 7 : Synthèse des accidents de circulation routière en 2019	12
Tableau 8 : Synthèse des activités de sureté de l'Etat en 2019	14
Tableau 9 : Synthèse actes de police judiciaire	17
Tableau 10 : Synthèse des autres actes de police judiciaire	19
Tableau 11 : Synthèse des crimes et délits en 2019	21
Tableau 12 : Synthèse des personnes GAV et déferées en 2019.....	23
Tableau 13 : Synthèse des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2019	25
Tableau 14 : Synthèse des crimes et délits contre la paix publique en 2019	27
Tableau 15 : Synthèse des crimes et délits contre la propriété en 2019	29
Tableau 16 : Synthèse des crimes et délits contre les personnes en 2019.....	31
Tableau 17 : Synthèse des crimes et délits contre la sécurité publique en 2019.....	33
Tableau 18 : Synthèse des saisies de drogue en 2019	35
Tableau 19 : répartition des saisies de drogue par région	35
Tableau 20 : Synthèse des armes saisies en 2019	37
Tableau 21 : Synthèse des attaques à mains armée en 2019	39

Principaux indicateurs

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

Désignation	unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'infractions (crimes et délits)	Nombre	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437	61 434
Nombre d'attaques/agressions à mains armées	Nombre	1 913	2 251	1 379	971	894	1 589
Nombre des accidents de la circulation routière	Nombre	20 703	19 713	19 279	20 592	21 270	17 709
Nombre de patrouille de sécurisation	Nombre	34 618	37 556	44 199	46 131	39 222	38 588
Nombre de structures communautaires locales de sécurité	Nombre	nd	nd	nd	915	221	351
Niveau d'exécution des actes de Police judiciaire	pourcentage	88	89	94	93	83	89
Nombre d'appels de dénonciation reçus	Nombre	840	893	942	756	1 416	3 260
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Nombre	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049	1 102
Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique	Nombre	1 588	1 214	1 024	916	964	958
Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété	Nombre	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964	41 677
Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes	Nombre	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185	17 096
Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique	Nombre	381	370	272	425	273	488

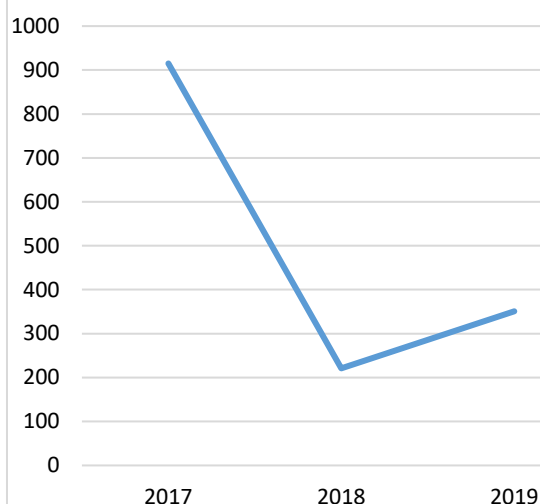
I. Activités de police administrative

I.1. La participation communautaire à la production de la sécurité

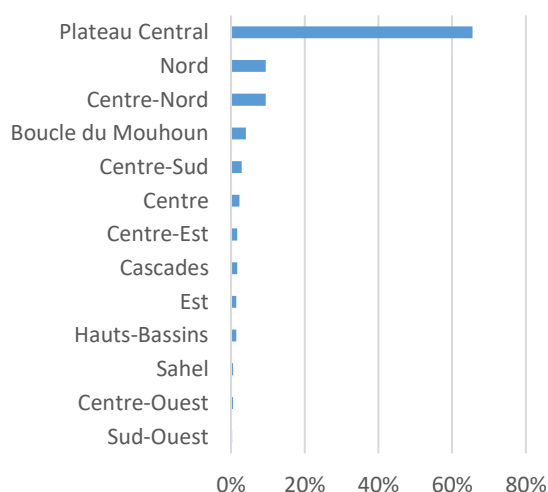
Tableau 2 : Synthèse des structures communautaires locales de sécurité.

Nombre de SCLS			Variation(%) par rapport à	
2017	2018	2019	2018	2017
915	221	351	58,8	-61,6

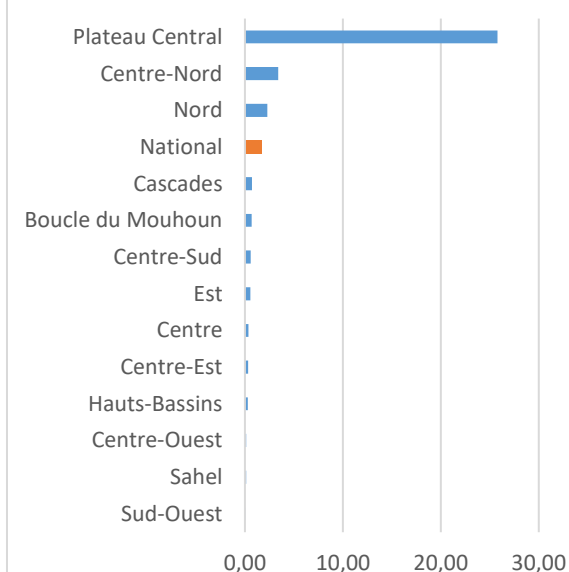
Graphique 1 : Evolution du nombre des SCLS 2017-2019



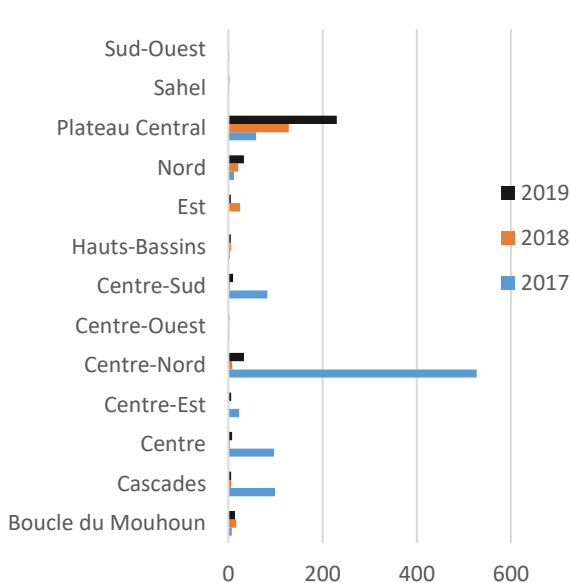
Graphique 2 : Répartition des SCLS par région de l'année 2019



Graphique 3 : Répartition des SCLS pour 100 000 habitants



Graphique 4 : Répartition des SCLS de 2017 à 2019



Points saillants :

- deux tiers (2/3) des SCLS sont du Plateau-Central ;
- hausse de 59% du nombre des SCLS en 2019.

Commentaires

En 2019, le nombre de structures communautaires locales de sécurité reconnues est de 351 contre 221 en 2018, soit une hausse de 59 %.

Les SCLS sont inégalement réparties entre les régions. En effet le Plateau-Central compte plus de deux tiers (2/3) des SCLS.

Pour une population de 100 000 habitants, seules les régions du Plateau Central, du Centre-Nord et du Nord ont des valeurs supérieures à la moyenne nationale (1,7) SCLS. Le nombre le plus élevé est enregistré au plateau central tandis que le plus faible est constaté dans le sud-ouest.

Le Centre-Nord a enregistré le plus grand nombre de SCLS que n'importe quelle autre région sur la période 2017-2019.

Notes méthodologiques

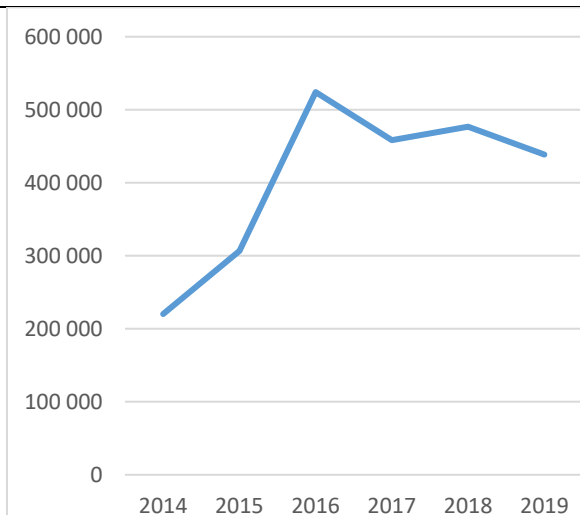
Nombre de structures communautaires locales de sécurité : ce sont les structures avec des récépissés à partir de 2018.

I.2. Activités de sécurité publique

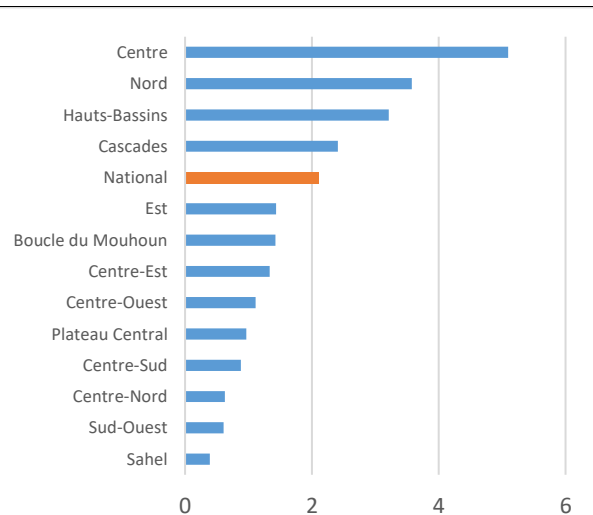
Tableau 3 : Synthèse des actes administratifs 1

Type d'activité	2019	Variation (%) par rapport à 2018	Taux d'accroissement moyen annuel par rapport à 2014 (%)
Certifications matérielles de signature	438 682	-8%	15%
Enquêtes administratives	6 417	21%	2%

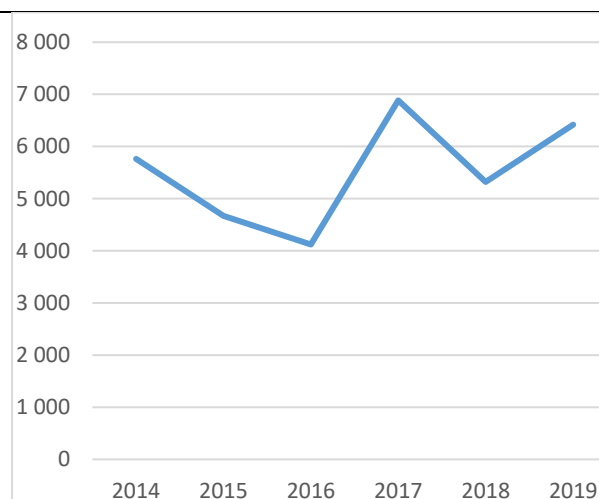
Graphique 5 : Evolution des certifications matérielles de signature



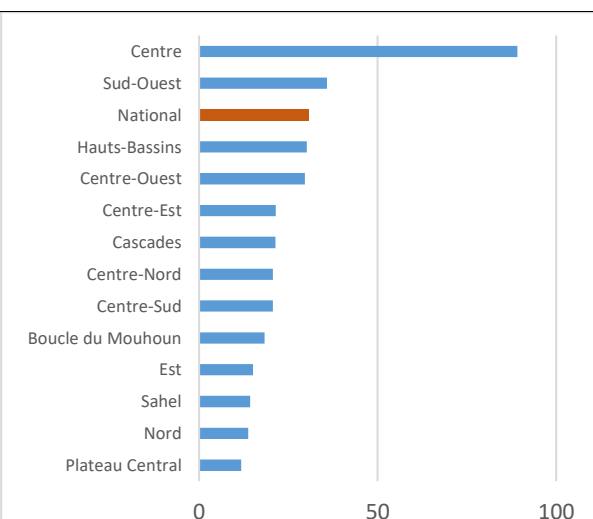
Graphique 6 : Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers) et pour 100 000 habitants



Graphique 7 : Evolution des enquêtes administratives de 2014 à 2019



Graphique 8 : Nombre d'enquêtes administratives par région et pour 100 000 habitants



Points saillants :

- production considérable des certifications matérielles de signature et les enquêtes administratives dans la région du Centre ;
- baisse de la production des certifications matérielles de signature en 2019.

Commentaires

La production des certifications matérielles de signature a été importante de 2014 à 2016 et relativement faible de 2017 à 2019.

Les certifications matérielles de signatures et les enquêtes administratives sont plus importantes dans la région du Centre. Cependant le plus faible taux se retrouve dans le Sahel pour ce qui est des certifications matérielles de signatures et dans le Plateau Central pour les enquêtes administratives.

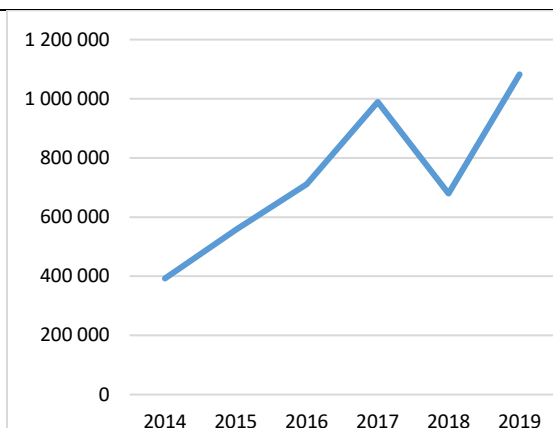
Notes méthodologiques

Nombre de certifications matérielles de signature établi par région (en milliers) et pour 100 000 habitants : nombre total de certifications matérielles de signature de la région sur la population totale de la région, le tout multiplié par 100 000.

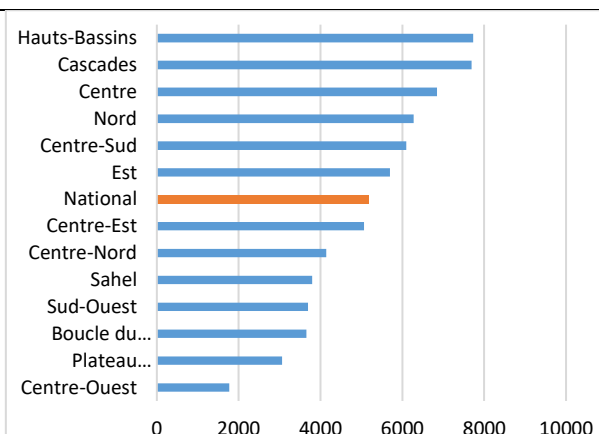
Tableau 4 : Synthèse des actes administratifs 2

Type d'activité	2019	Variation (%) par rapport à 2018	Taux d'accroissement moyen annuel par rapport à 2014 (%)
Nombre d'enrôlement pour les Cartes d'identité effectué	1 082 521	59%	22%
Certificats de perte ou de vol	457 577	33%	26%
Copies certifiées conformes(en milliers)	5295,3	38%	31%

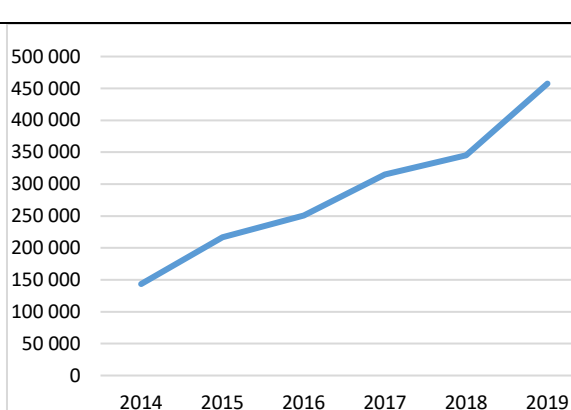
Graphique 9 : Evolution de l'enrôlement pour la Carte nationale d'identité effectué



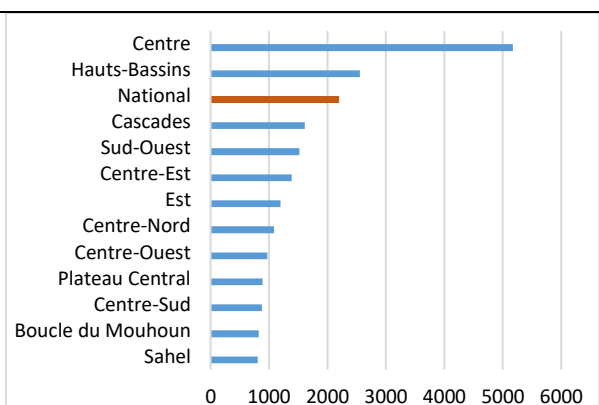
Graphique 10 : Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè par région pour 100 000 habitants



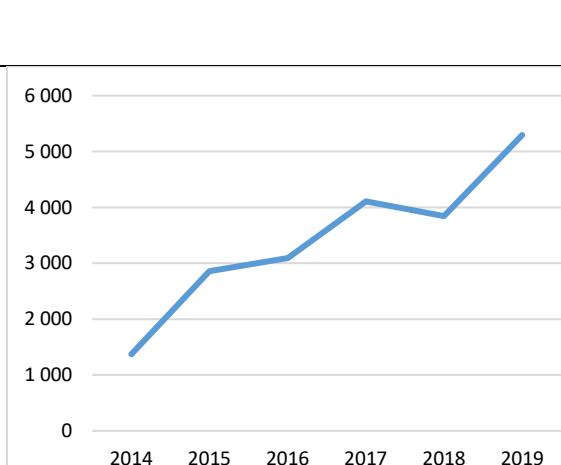
Graphique 11 : Evolution des Certificats de perte ou de vol



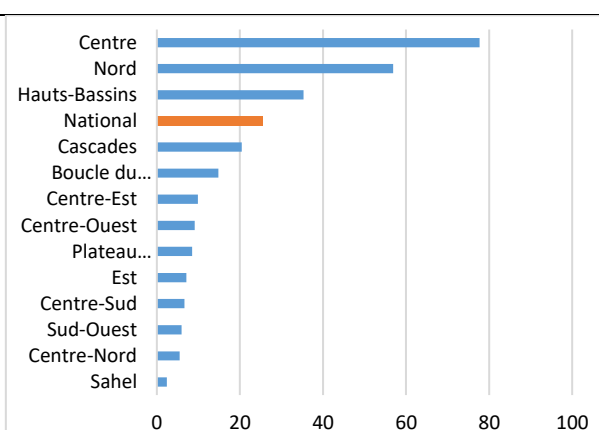
Graphique 12 : Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région et pour 100 000 habitants



Graphique 13 : Copies certifiées conformes(en milliers)



Graphique 14 : Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers) pour 100 000 habitants



Points saillants

- augmentation de l'enrôlement pour les Cartes Nationales d'Identité Burkinabè de 59% en 2019 ;
- accroissement moyen annuel des certificats de perte et de vol de 26% .

Commentaires

En 2019, les services de police ont enrôlé plus d'un million de personnes pour les CNIB soit une augmentation de 59% par rapport à 2018.

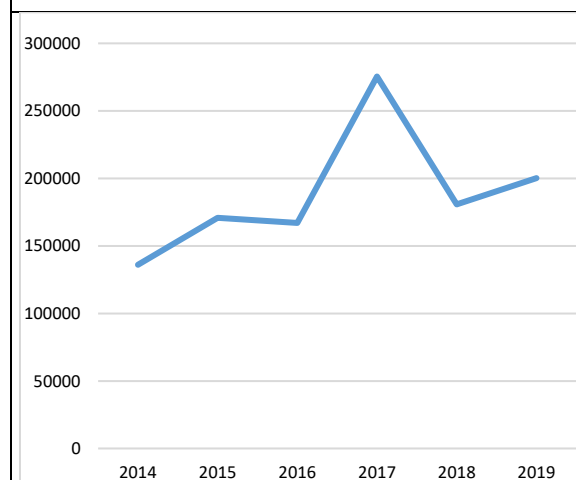
La région des Hauts-Bassins enregistre le nombre le plus élevé pour l'enrôlement des CNIB et celle du Centre pour les certificats de perte ou de vol et les copies conformes établis.

Les nombres les plus bas de certificats de perte ou de vol et de copies certifiées conformes sont détenus par la région du Sahel. En outre, la région du Centre-Ouest enregistre le plus faible nombre d'enrôlement pour les CNIB.

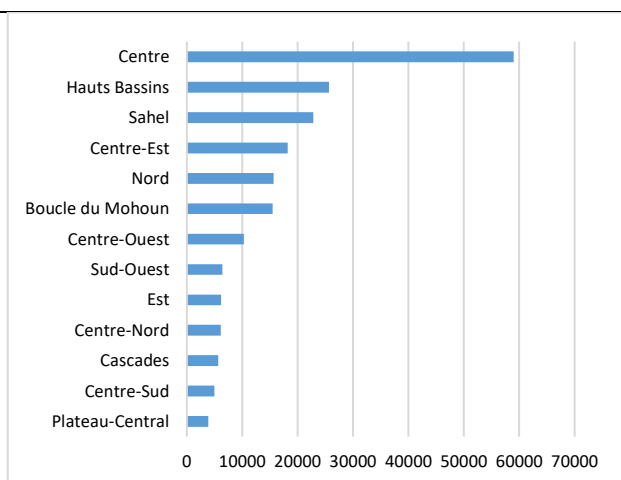
Tableau 5 : Synthèse des activités de sécurité publique en 2019

Ensemble des activités de sécurité publique en 2019	% déclaration de vols	Variation % par rapport à	
200 284	34	2014	2018
		8	10,9

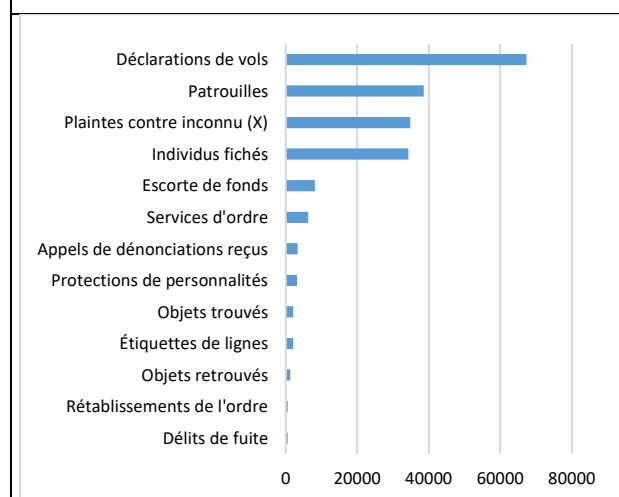
Graphique 15 : Evolution de l'ensemble des activités de sécurité publique



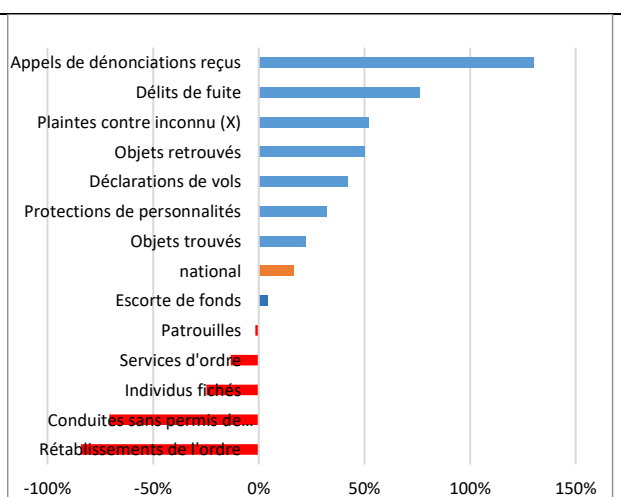
Graphique 16 : Répartition des activités de sécurité publique par région



Graphique 17 : Répartition des activités de sécurité par type en 2019



Graphique 18 : Variation de 2019 par rapport à 2018



Points saillants

- hausse de 10,9% des activités de sécurité publique en 2019 ;
- 34% des activités de sécurité publique sont des déclarations de vols en 2019 ;
- appel de dénonciation reçus : +130%.

Commentaires

En 2019, les services de police et de gendarmerie ont réalisé plus de 200 000 activités de sécurité publique.

L'ensemble des activités de sécurité publique a augmenté de 10,9% par rapport à 2018. Cela est imputable principalement aux appels de dénonciations (130%), aux délits de fuite (74%), aux plaintes contre inconnu (52%). Toutefois, le rétablissement d'ordre (- 84%), la conduite sans permis de conduire (-71%) et les individus fichés (-25%) sont en baisse.

En 2019, 34% des activités de sécurité publique concernent les déclarations de vols.

Sur la période 2014-2019, la variation moyenne annuelle des activités de sécurité publique de l'année 2019 est de 8%, soit environ 13000 activités de plus chaque année.

Notes méthodologiques

Variation en pourcentage par rapport à l'année n-1: différence entre la variable de l'année n- la variable de l'année n-1 rapporté à la valeur de l'année n-1 et exprimé en pourcentage.

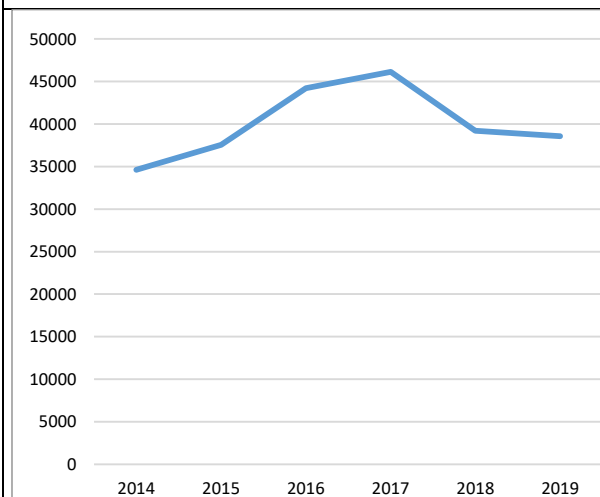
Variation moyenne en nombre par rapport à une année de référence : soustraction du nombre total de l'année n et celui de l'année de référence/le nombre d'année de la période.

Variation moyenne en pourcentage par rapport à l'année de référence_: produit par 100 du rapport entre la variation moyenne sur la valeur de l'année de référence.

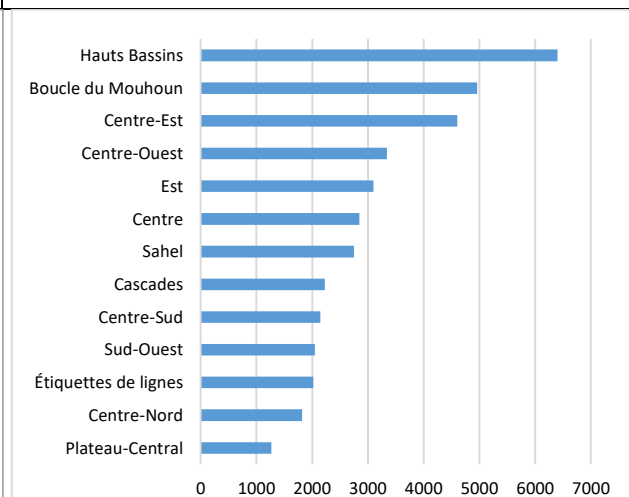
Tableau 6 : Synthèse des patrouilles et de déclarations de vols.

Nombre de patrouilles en 2019	Nombre de déclaration de vols en 2019	Variation des patrouilles en % par rapport à	
		2018	2014
		-1,62	11,47

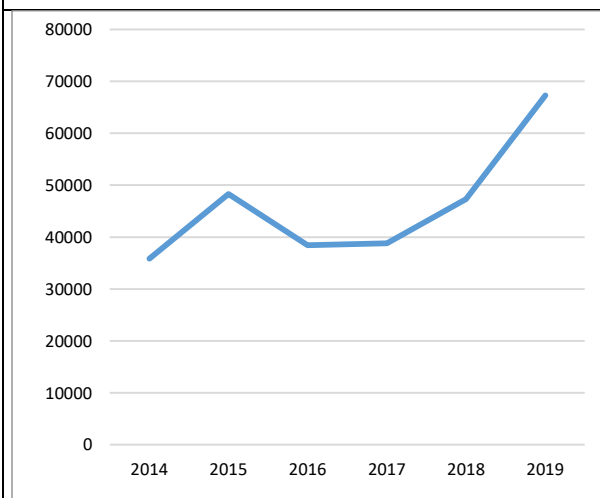
Graphique 19 : Evolution des patrouilles



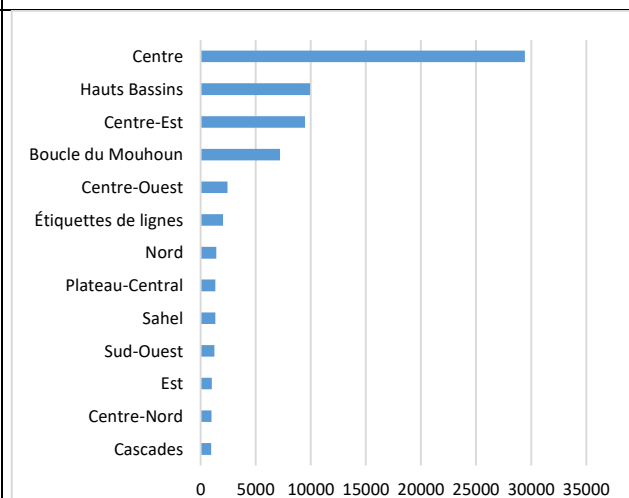
Graphique 20 : Répartition des patrouilles par Région en 2019



Graphique 21 : Evolution des déclarations de vols



Graphique 22 : Répartition des déclarations de vols par région en 2019



Points saillants

- baisse de 1,62% des patrouilles en 2019 ;
- hausse de 42 % des déclarations de vols en 2019.

Commentaires

La région des Hauts-bassins, avec 6 400 patrouilles, enregistre le nombre le plus élevé tandis que celle du nord avec 1 100 a le faible nombre pour une valeur moyenne par région de 3 000 patrouilles en 2019.

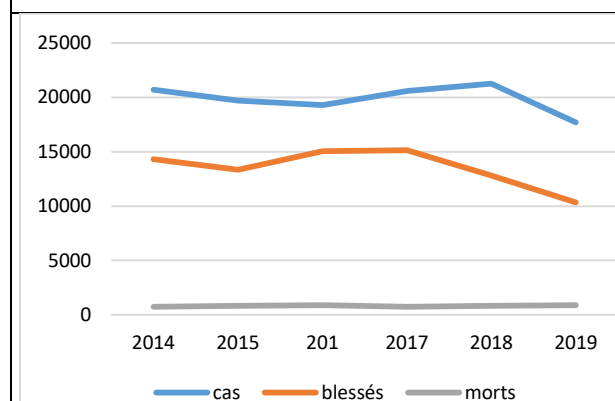
Les patrouilles ont connu une baisse de 1,62% par rapport à l'année 2018 tandis qu'entre 2014-2019, ces activités ont connu une hausse de 11,47%.

La région du Centre-sud, avec 600 cas de déclarations de vols, enregistre le plus faible nombre pour une moyenne régionale de 5 200 déclarations de vols. Le Centre, avec 29 500 cas, domine les déclarations de vols enregistrées par région en 2019.

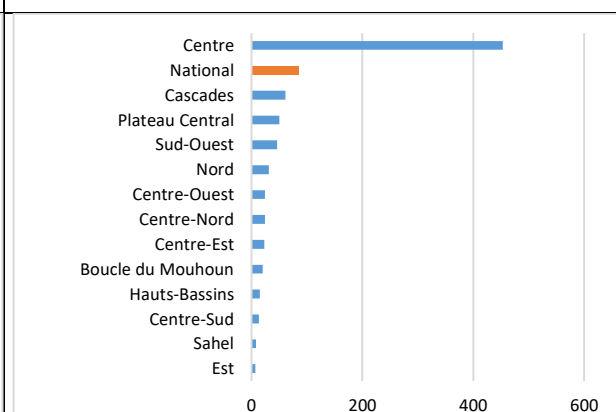
Tableau 7 : Synthèse des accidents de circulation routière en 2019

Valeur en 2019	% région du Centre	variation % par rapport à	
17 709	76	2018	2014
		-16,7	-3

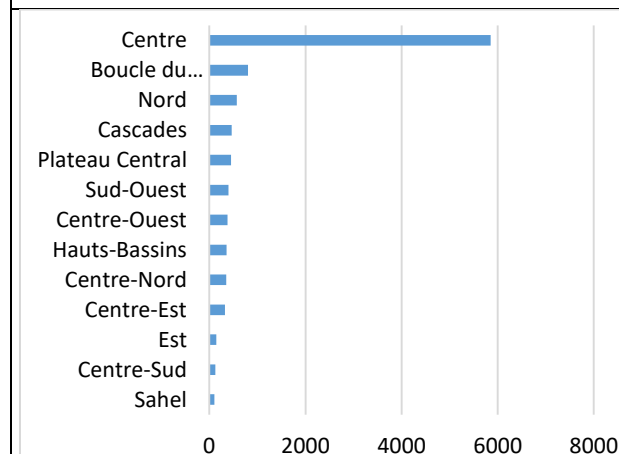
Graphique 23 : Evolution des cas, blessés et morts liés aux ACR



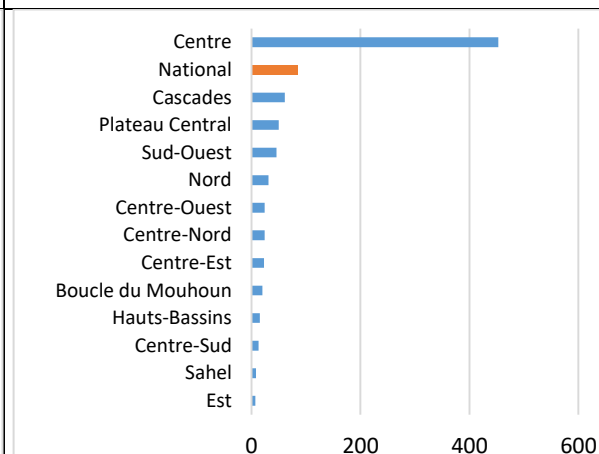
Graphique 24 : Répartition des ARC/100 000 habitants par région



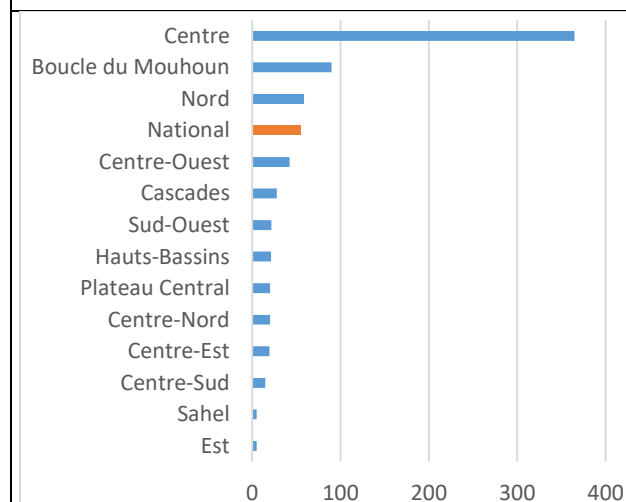
Graphique 25 : Proportion des blessés par cas d'ACR par région



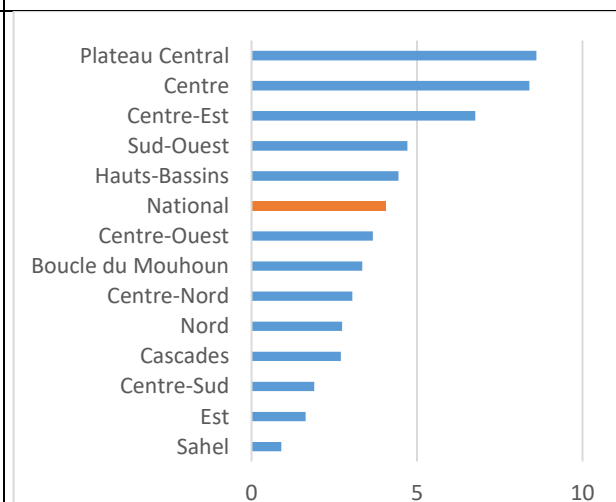
Graphique 26 : Proportion des morts par cas d'ACR par région



Graphique 27: Proportion des blessés liés aux ACR pour 100 000 habitants par région



Graphique 28 : proportion des morts liés aux ACR pour 100 000 habitants par région



Points saillants

- baisse de 17% des accidents de circulation routière en 2019 ;
- 76% des ACR sont dans la région du Centre.

Commentaires

En 2019, les services de police et de gendarmerie ont enregistré plus de 17 700 cas d'accidents de circulation routière (ACR).

Ce nombre est en recul de 17% par rapport à 2018.

Le nombre d'accidents pour 100 000 habitants est plus élevé au Centre (453) suivi de loin des cascades (61). L'Est et le Sahel ont moins de 10 cas pour 100 000 habitants.

Sur la période 2014-2015, le nombre d'ACR baisse en moyenne de 3%. Cependant, il a progressé entre 2017 et 2018.

Le nombre moyen de blessés par accident est de 1,1. Il est plus élevé dans la Boucle du Mouhoun avec 1,94 et le plus faible au Centre avec 0,4. Les Régions de la boucle du Mouhoun, des Hauts-bassins, du Centre-sud et l'Est ont des cas supérieurs à 1.

Quant au nombre moyen de morts par accident, il est de 0,16. Il est plus élevé dans les Hauts-Bassins avec 0,3 et le plus faible au Centre avec 0,02. Les Régions des Hauts-bassins, du Centre-Est, l'Est et du Plateau-Central ont des cas supérieurs au nombre moyen de morts par ACR.

Notes méthodologiques

Proportion des blessés par cas d'ACR par région en 2019 : produit par 100 du rapport nombre de blessés/nombre de cas par région.

Proportion des morts par cas d'ACR par région en 2019 : produit par 100 du rapport nombre de mort/nombre de cas par région

Proportion des blessés liés aux ACR pour 100 000 habitants par région : rapport de blessés liés aux acr/100 000hbts par région.

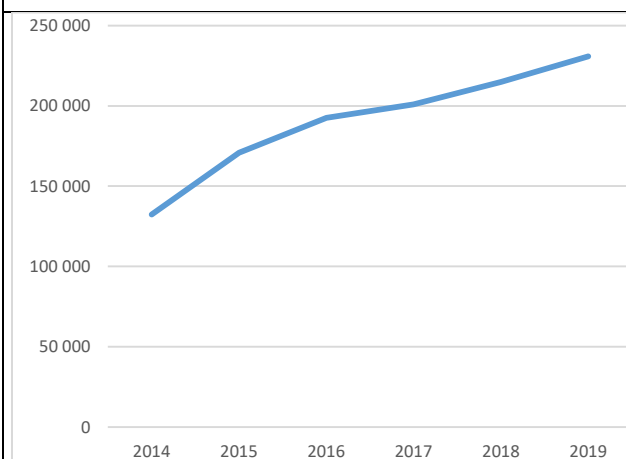
Proportion des morts liés aux ACR pour 100 000 habitants par région en en 2019 : rapport nombre de morts/100 000 hbts par région

I.3. Activités de sûreté de l'Etat

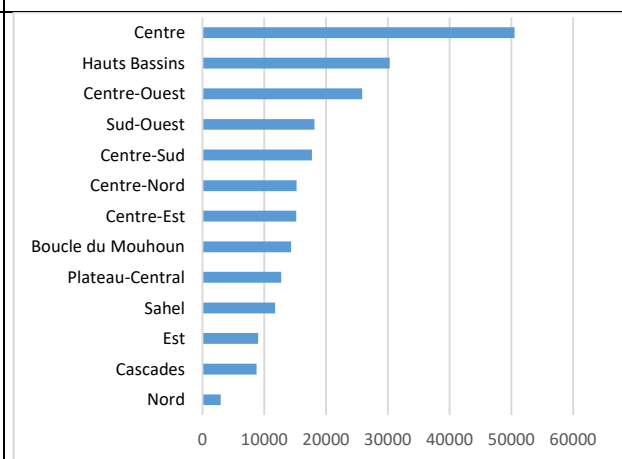
Tableau 8 : Synthèse des activités de sûreté de l'Etat en 2019

Ensemble des activités de sûreté de l'Etat en 2019	% des fiches d'hôtels	Variation % par rapport	
		2018	2014
232 559	84	8,04	12,55

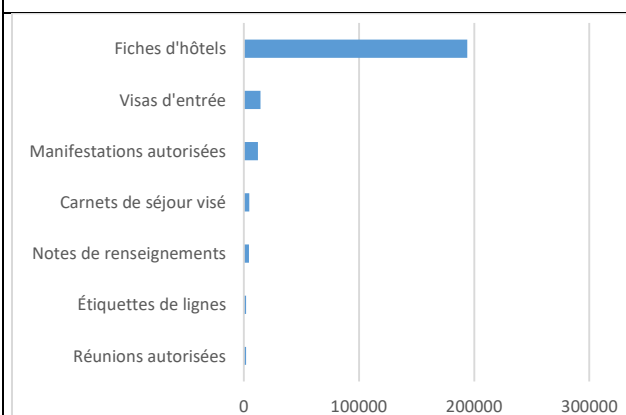
Graphique 29 : Evolution de l'ensemble des activités de sûreté de l'Etat



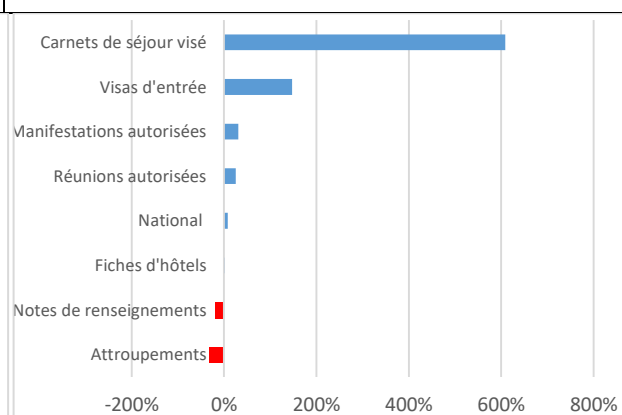
Graphique 30 : Répartition des activités de sûreté de l'Etat par région en 2019



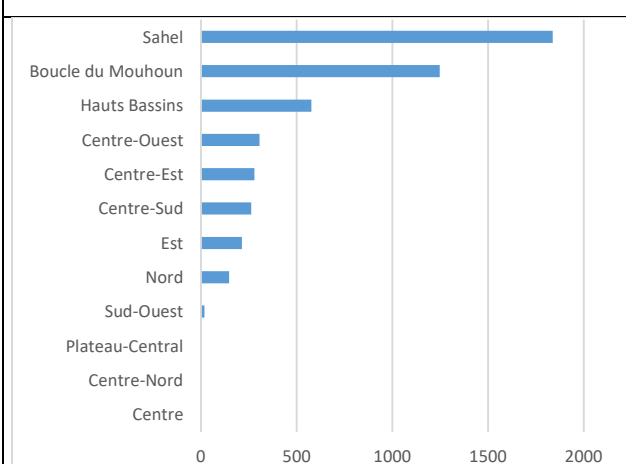
Graphique 31 : Répartition des activités de sûreté de l'Etat par type en 2019



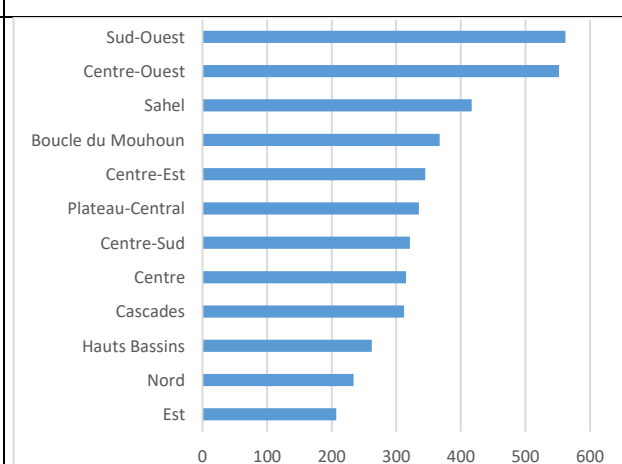
Graphique 32 : Variation de 2019 par rapport à 2018 en %



Graphique 33 : Répartition des carnets de séjour par région



Graphique 34 : Répartition des notes de renseignement par région



Points saillants

- hausse continue des activités de sûreté de l'Etat en 2019 ;
- 84% des activités de sûreté de l'Etat sont relatives à l'enregistrement des fiches d'hôtels en 2019 ;
- baisse de 20% des notes de renseignements en 2019.

Commentaires

En 2019, les services de police et de gendarmerie ont enregistré plus de 230 000 activités de sûreté de l'Etat.

Le nombre d'activités de sûreté de l'Etat croît continuellement. La progression est de 8,04% en 2019. Cela est lié à une nette hausse des carnets de séjour (543%) et des visas d'entrée (147%) sur la période.

Les régions des Cascades et du Nord enregistrent les plus faibles nombres avec respectivement plus de 8 500 et 2 500 activités.

Sur les carnets de séjour par région, le Sahel domine avec plus de 40%. Les régions des Cascades, du Centre, du Centre-Ouest, du Nord, du Centre-Nord et du Plateau Central n'ont pas enregistré de carnets de séjour visés en 2019.

Sur la période 2014-2019, la variation moyenne annuelle des activités de sûreté de l'Etat de l'année 2019 est de 12,55%.

II. Activités de police judiciaire

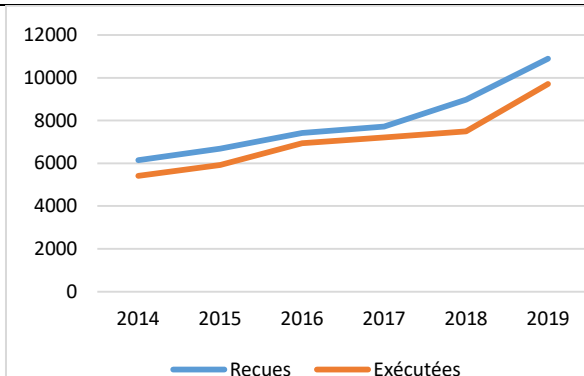
II.1. Les actes de police judiciaire

Tableau 9 : Synthèse actes de police judiciaire

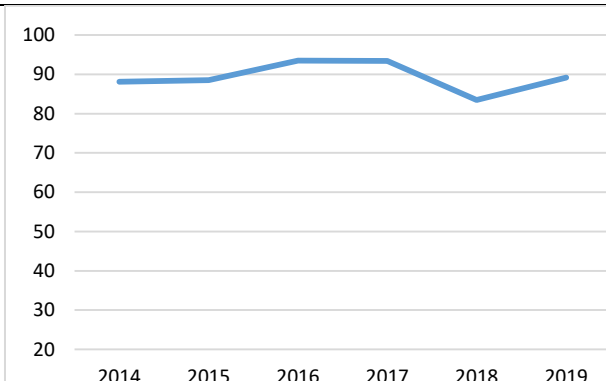
Ensemble des actes de police judiciaire	2019	Variation par rapport à 2018	Variation par rapport à 2014
Reçues	10 893	21%	77%
Exécutées	9 716	30%	80%

Activités de Police Judiciaire reçues en 2019	Assistance à huissier	Avis de recherche	Commissions rogatoires	Instructions de justice	Mandats d'amener	Mandats d'arrêt	Mandats de comparution	Mandats de dépôt	Ordonnance	Total
Pourcentage	2,02%	13,06%	8,90%	63,13%	6,11%	1,93%	2,50%	0,75%	1,60%	100

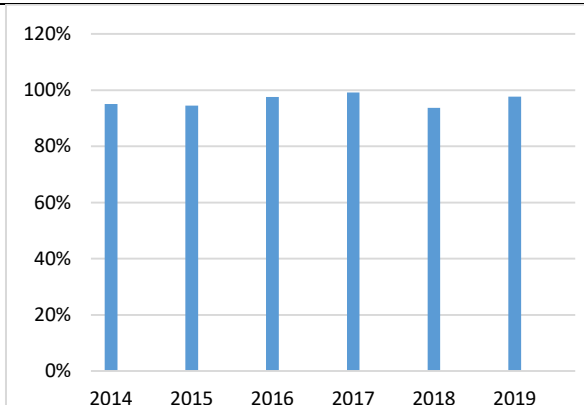
Graphique 35 : Evolution des actes de police judiciaire reçues et exécutées



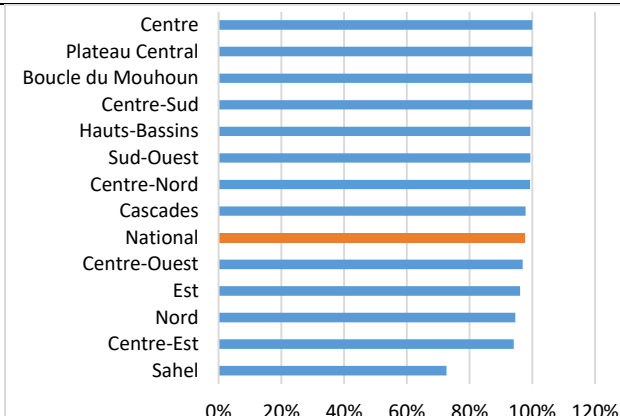
Graphique 36 : Evolution du taux d'exécution des actes de police judiciaire



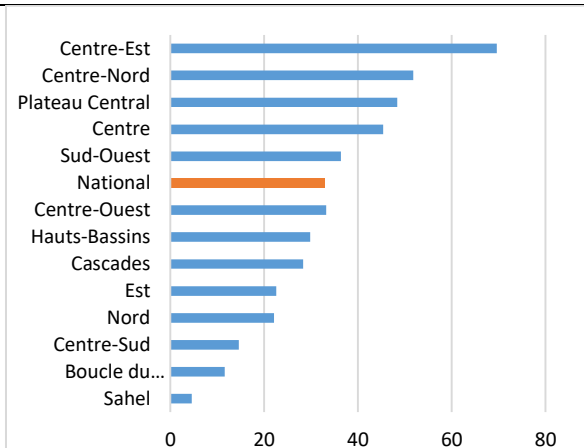
Graphique 37 : Taux d'exécution des instructions de justice de 2014 à 2019



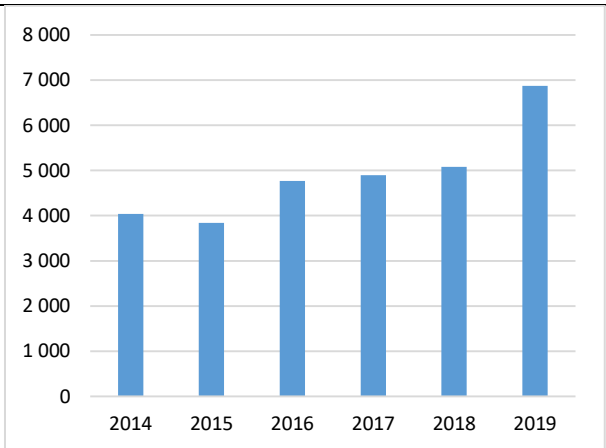
Graphique 38 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2019



Graphique 39 : Instructions de justice reçues pour 100 000 habitants



Graphique 40 : Evolution des instructions de justice reçues



Points saillants

- 63% des activités de police judiciaire reçues sont des instructions de justice ;
- hausse de 21% des activités de police judiciaire par rapport à 2018 ;
- niveau d'exécution élevé des activités de police judiciaire.

Commentaires

En 2019, les services de sécurité ont reçu 6877 instructions de justice.

La région du Centre – Est, enregistre le plus grand nombre d'instructions de justice reçues suivi de la région du Centre-nord et de la région du Plateau central. La région du Sahel a le plus faible nombre d'instructions de justice avec 66 cas.

En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 98% en 2019. Les régions du centre-sud, de la Boucle du Mouhoun, du plateau central et du centre enregistrent les meilleures performances avec un taux de 100%. Le plus faible taux (73%) d'exécution est noté dans la région du Sahel.

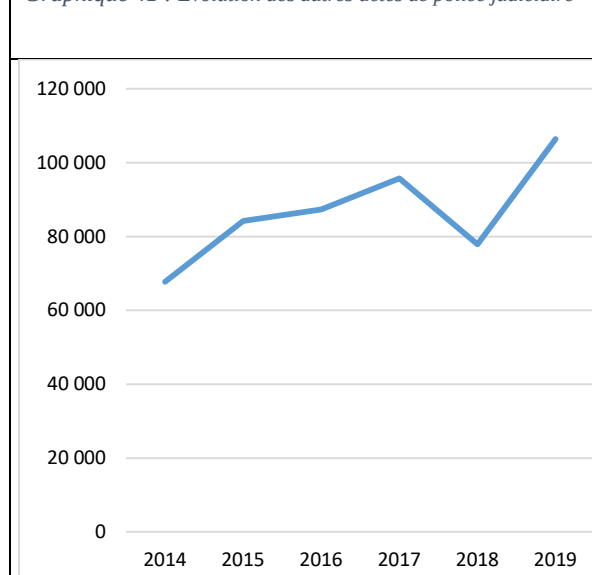
Notes méthodologiques

Taux d'exécution des instructions de justice : rapport entre le nombre d'instructions de justice reçues et le nombre d'instructions de justice exécutées.

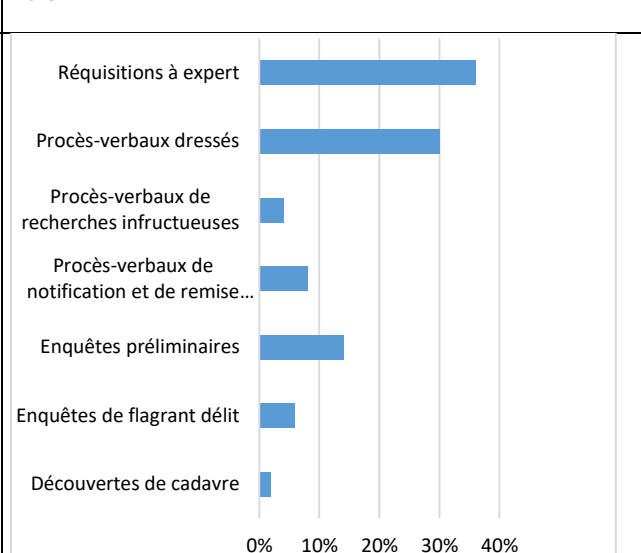
Tableau 10 : Synthèse des autres actes de police judiciaire

Ensemble des autres actes de police judiciaire	Pourcentage enquêtes préliminaires	Variation par rapport à 2018	Variation par rapport à 2014
10 6447	14%	17%	15%

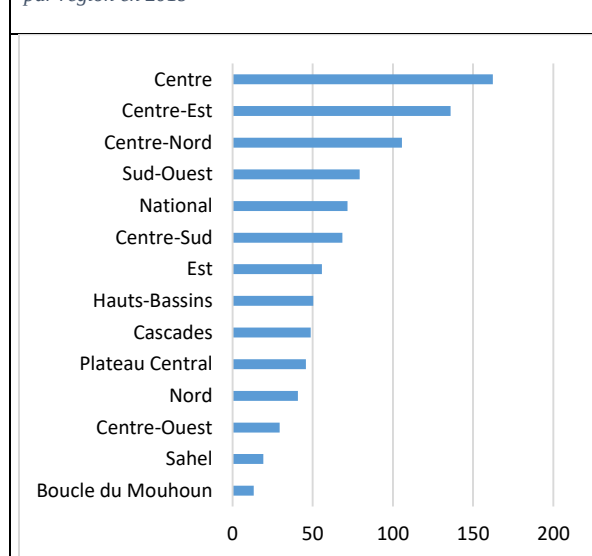
Graphique 41 : Evolution des autres actes de police judiciaire



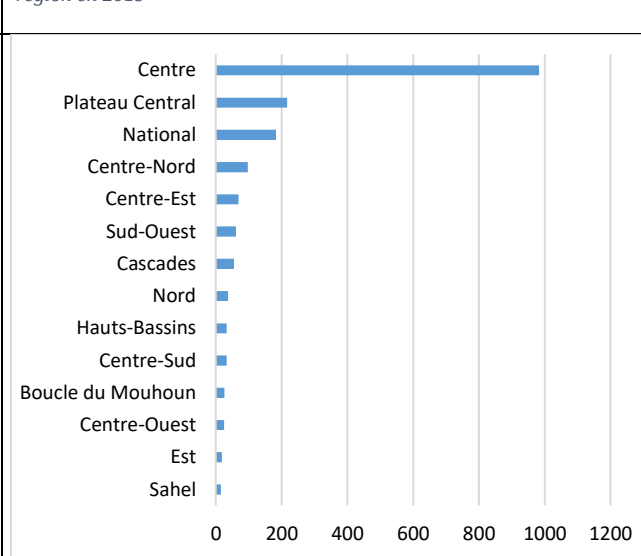
Graphique 42 : Pourcentage des autres actes de police Judiciaire en 2019



Graphique 43 : Enquêtes préliminaires pour 100 000 habitants et par région en 2019



Graphique 44 : Réquisition à expert pour 100 000 habitants et par région en 2019



Points Saillants :

- 36% des autres activités de police judiciaire sont des réquisitions à expert ;
- autres activités de police judiciaire 10 fois plus que les activités de police judiciaire .

Commentaire :

En 2019 les services de sécurité ont réalisé plus de 106000 autres activités de police judiciaire soit 10 fois plus que les activités de police judiciaire proprement dites.

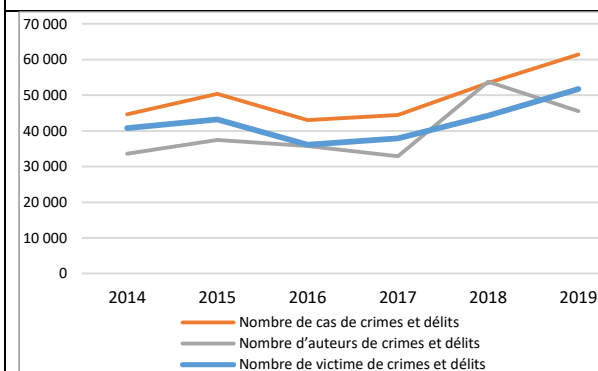
Les réquisitions à expert sont de 36% des activités de police judiciaire suivies des procès-verbaux dressés qui sont de 30%. Les activités les moins réalisées sont les découvertes de cadavres (2%) et les procès-verbaux de recherches infructueuses (4%).

II.2. Crimes et délits

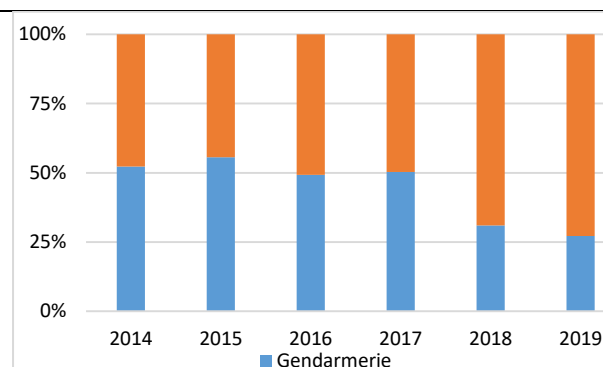
Tableau 11 : Synthèse des crimes et délits en 2019

Nombre de cas en 2019	Nombre d'auteurs en 2019	Nombre de victimes en 2019	% crimes et délits contre la propriété	Variation (%) des cas de crimes et délits par rapport à		Variation (%) des auteurs par rapport à		Variation (%) des victimes par rapport à	
				2014	2018	2014	2018	2014	2018
61 434	45 506	51 672	68	38	15	35	-15	27	17

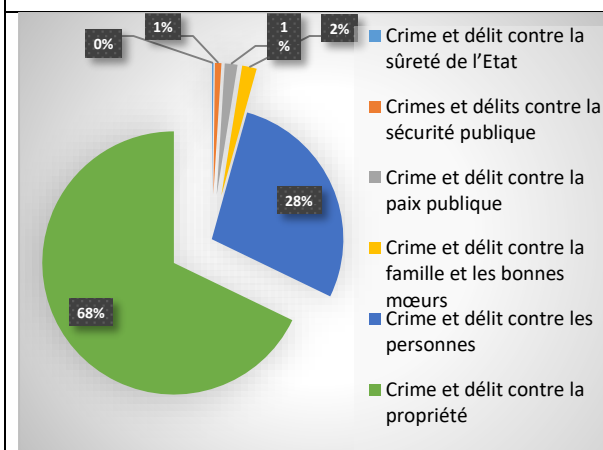
Graphique 45 : Evolution des crimes et délits enregistrés, des auteurs et des victimes



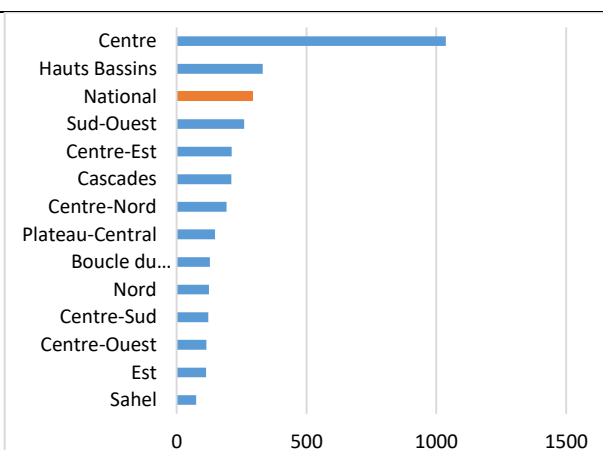
Graphique 46 : Répartition des crimes et délits par structure



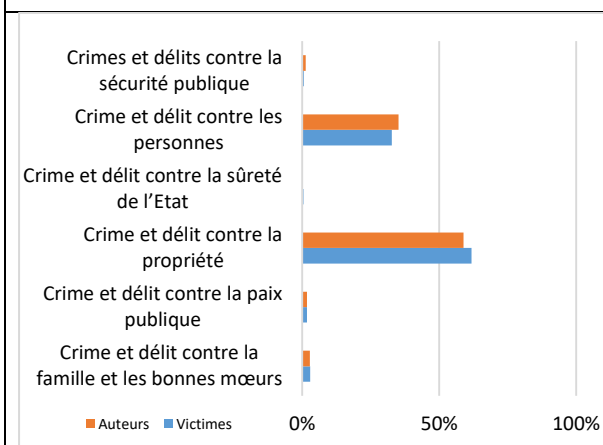
Graphique 47 : Répartition des crimes et délits par type en 2019



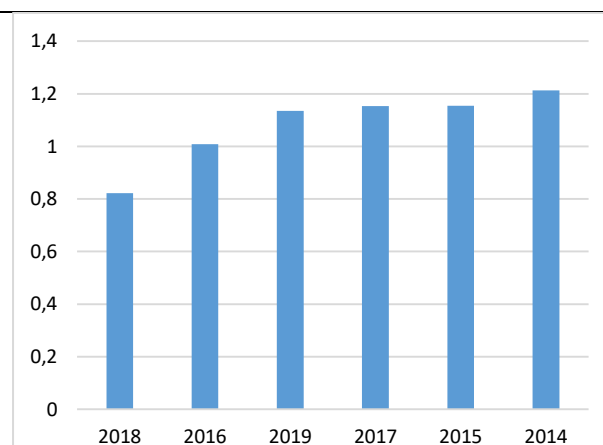
Graphique 48 : Répartition des crimes et délits par région pour 100 000 habitants



Graphique 49 : Répartition des auteurs et de victimes de crimes et délits selon le type 2019



Graphique 50 : Ratio des personnes victimes et auteurs de crimes et délits



Points saillants

- augmentation de 15% des crimes et délits par rapport à 2018
- 68% des crimes et délits sont contre la propriété.

Commentaires

En 2019, les services de Police et de gendarmerie ont enregistré plus de 61 000 cas de crimes et délits sur l'ensemble du territoire national dont 68% sont contre la propriété, soit près de 42 000 cas. Les crimes et délits ont augmenté de 15% par rapport à l'année 2018.

Les services de Police ont enregistré le plus grand nombre de cas de crimes et délits en 2018 et en 2019 contrairement aux années précédentes.

Selon la répartition des crimes et délits par région pour 100 000 habitants en 2019, seules les régions du centre et des hauts bassins se retrouvent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 294 cas avec respectivement 1036 et 332 cas.

Pour l'année 2019, les services de sécurité ont recensé également plus de 51 000 victimes d'infractions pour près de 46 000 présumés auteurs identifiés. Comparativement à l'année 2018, le nombre de présumés auteurs a diminué de 15%, tandis que celui des victimes a augmenté de 17%.

Quant à la répartition des auteurs et des victimes de crimes et délits selon le type en 2019, les crimes et délits contre la propriété occupent la première place avec 59% des auteurs et 62% des victimes. Ils sont suivis des crimes et délits contre les personnes. Les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat occupent la dernière place avec 83 auteurs contre 204 victimes.

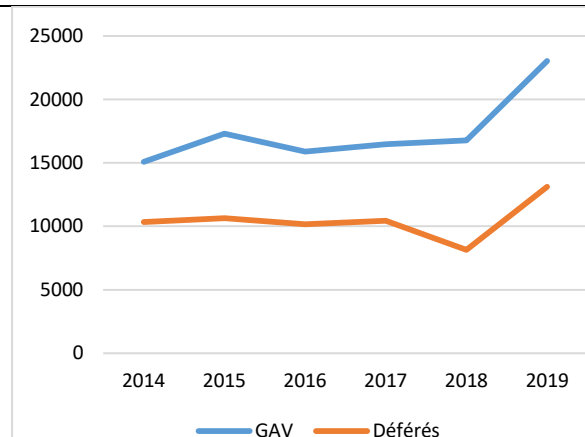
Note méthodologique

Ratio des personnes victimes et auteurs de crimes et délits : rapport entre le nombre de victimes et celui des auteurs

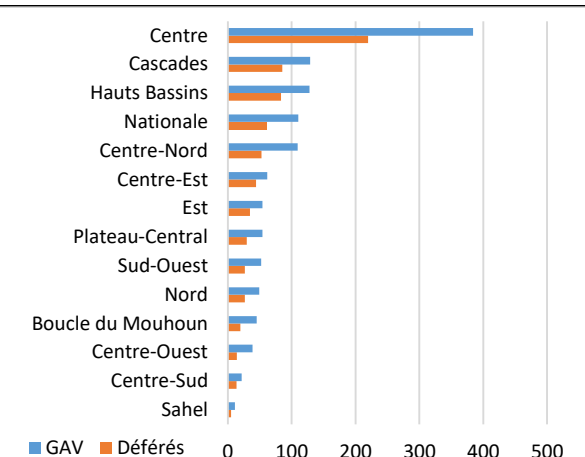
Tableau 12 : Synthèse des personnes GAV et déférées en 2019.

Nombre de personnes GAV en 2019	Nombre de personnes déférées en 2019	Variation en % des personnes GAV par rapport à		Variation en % des personnes déférées par rapport à	
		2018	2014	2018	2014
23 024	1 3120	37	53	61	27

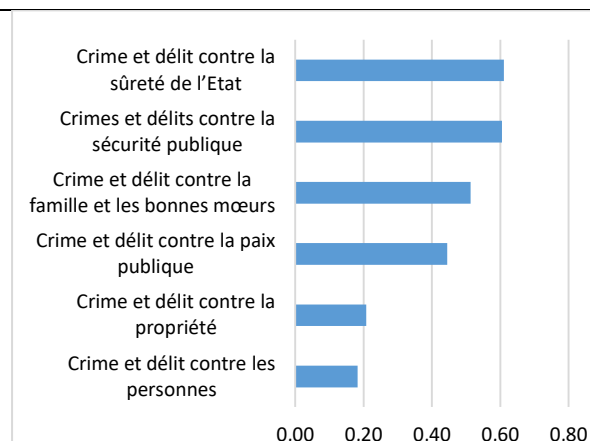
Graphique 51 : Evolution du nombre de personnes gardées à vue et déférées



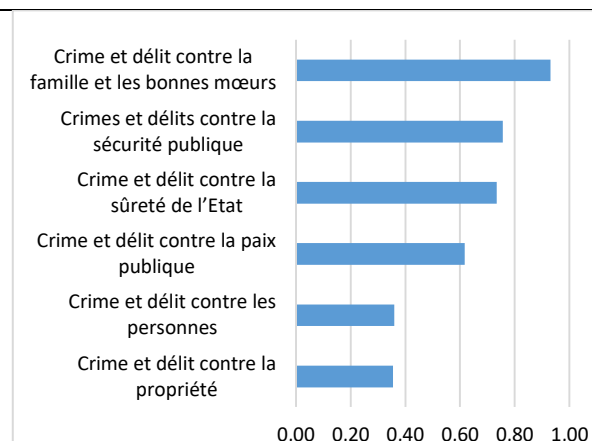
Graphique 52 : Répartition des GAV et déférés par région pour 100 000 habitants en 2019



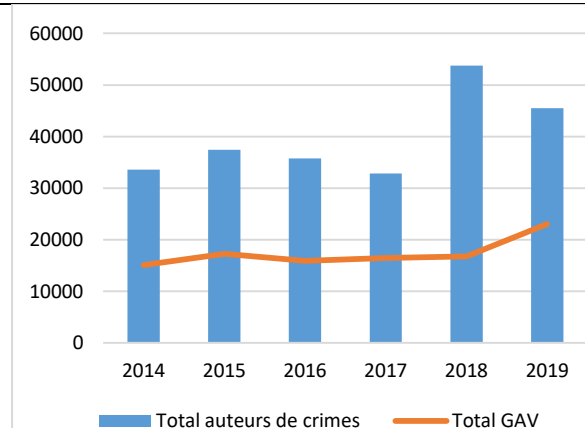
Graphique 53 : Ratio entre le nombre de personnes déférées et le nombre de cas de crimes et délits en 2019



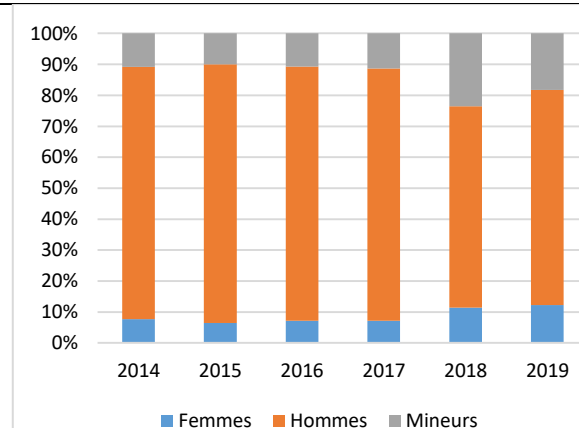
Graphique 54 : Ratio entre le nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits en 2019



Graphique 55 : Rapport entre le nombre d'auteurs de crimes et délits et le nombre de GAV



Graphique 56 : Répartition entre les personnes GAV selon le sexe et l'âge



Points saillants

- hausse du nombre de personnes GAV et déférées en 2019 par rapport à 2018 ;
- augmentation du nombre de femmes GAV de 46,38% en 2019 par rapport à 2018.

Commentaires

En 2019, les services de Police et de Gendarmerie ont gardé à vue plus de 23 000 personnes et déféré plus de 13 000 personnes soit une hausse respectivement de 37% et 61% par rapport à 2018.

La répartition des personnes gardées à vue et de personnes déférées par région pour 100 000 habitants donne la région du Centre (384 GAV et 220 déférés) largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 110 GAV et 61 déférés. Elle est suivie de loin par les régions des Cascades et des Hauts-Bassins avec respectivement 129 GAV et 86, et 128 GAV et 84 personnes déférées. La région du sahel compte les plus faibles nombres de GAV et de déférés avec 11 GAV et 5 déférés.

Les crimes et délits contre les personnes enregistrent plus de gardés à vue que les crimes et délits contre la propriété suivant le ratio entre le nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits en 2019.

Selon le même rapport, les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat occasionnent plus de défèrements que les crimes et délits contre les personnes.

Malgré la baisse du nombre de présumés auteurs constatée en 2019, on note une croissance du nombre de GAV.

L'année 2019 a également connu la plus forte augmentation de personnes GAV selon l'âge et le sexe par rapport aux années précédentes.

Note méthodologique

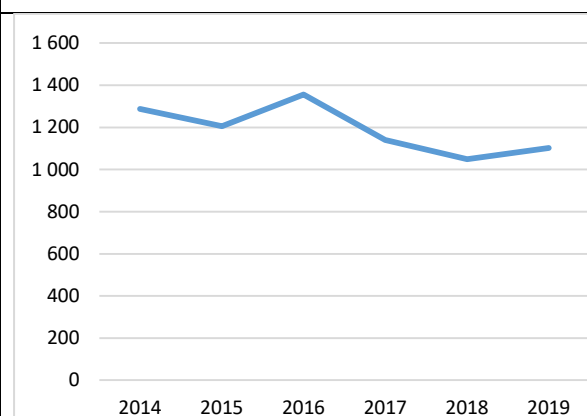
Ratio des personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits : rapport entre le nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits

II.2.1. Contre la famille et les bonnes mœurs

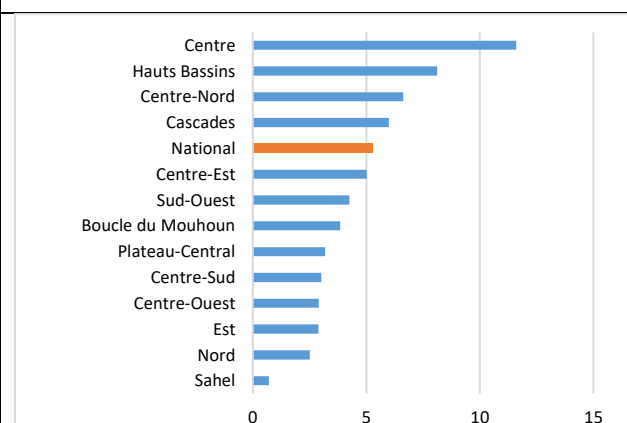
Tableau 13 : Synthèse des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2019

Nombre en 2019	% viol	Variation (%) par rapport à	
		2018	2014
1 102	36	5	-14

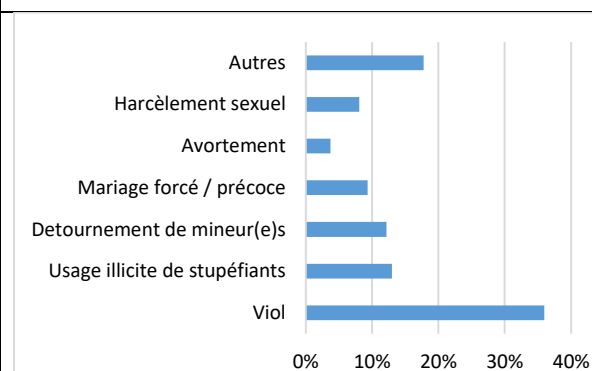
Graphique 57 : Evolution des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs



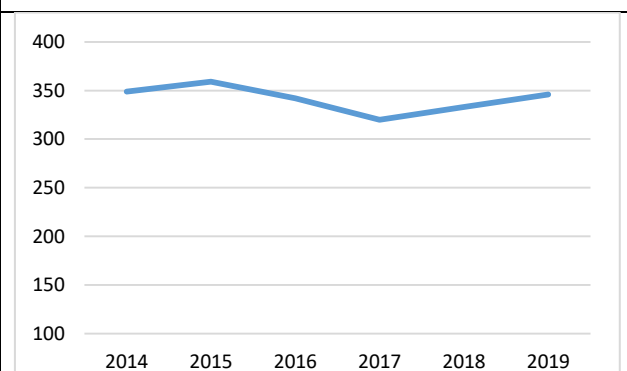
Graphique 58 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région pour 100 000 habitants



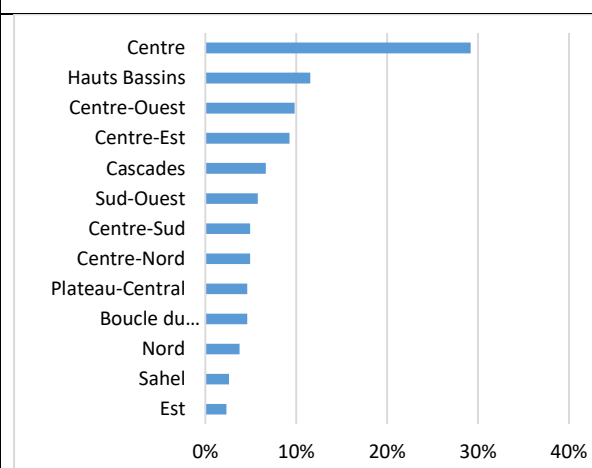
Graphique 59 : Répartitions des infractions les plus importantes



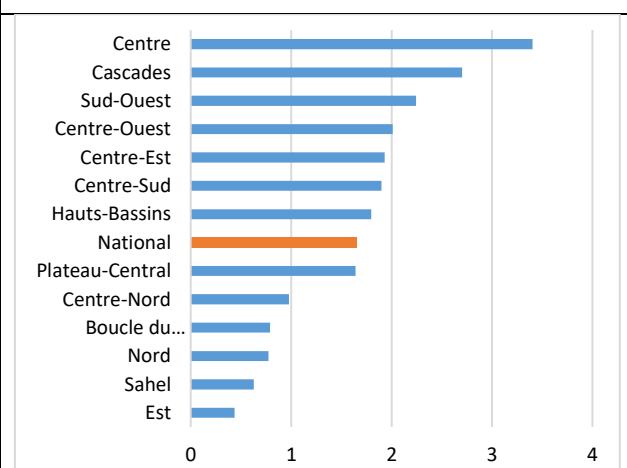
Graphique 60 : Evolution des cas de viols



Graphique 61 : Répartition des cas de viols par région en 2019



Graphique 62 : Répartition des cas de viols par selon la population de la région en 2019



Points saillants :

- Proportion importante des cas de viol en 2019 (31%) ;
- Le nombre de cas le plus élevé des crimes et délits contre la famille les bonnes mœurs concernent la région du centre en 2019 (344) cas.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 1 000 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs sur l'ensemble du territoire national. Le viol constitue l'infraction dominante avec 396 cas soit 36% des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs. Elle est suivie par les détournements de mineurs avec 134 cas, soit 12%.

Suivant la répartition par région, le Centre vient largement en tête avec 12 cas pour 100 000 habitants. Elle est suivie des régions des Hauts-bassins avec 8 cas. Le Sahel, enregistre le plus faible nombre avec de 1 cas pour 100 000 habitants.

Le viol est l'infraction la plus récurrente de cette catégorie. Avec 36% des cas contre 18% pour les autres infractions hormis l'usage illicites de stupéfiants, les détournements de mineurs, le mariage forcé, le harcèlement sexuel et l'avortement, et qui comptent respectivement 13, 12, 9, 8 et 4% des cas.

De 2014 à 2019, l'infraction de viol a connu sa valeur la plus élevée en 2015 avec 359 cas. Cette valeur a connu une baisse jusqu'en 2017 où elle enregistre la plus forte baisse qui est de 320 cas, avant de repartir en hausse continue jusqu'en 2019.

En 2019, la région du centre compte le plus de cas de viol par rapport aux autres régions avec 29% des cas enregistrés. Elle est suivie de loin par les régions des hauts bassins, du centre-ouest et du centre-est avec respectivement 12, 10 et 9% des cas enregistrés. La région de l'Est avec 2% des cas enregistre le plus faible pourcentage.

Selon la répartition des cas de viol pour 100 000 habitants, seules les régions du Centre, des Cascades, du Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre-Sud, Centre-Est et des Hauts-Bassins sont au-dessus de la moyenne nationale qui est de 2 cas pour 100 000 habitants avec la région du centre qui enregistre la plus forte valeur (3 cas pour 100 000 habitants). La région de l'Est vient en dernière position avec moins d'un cas.

Notes méthodologiques

Viol : comprend également la tentative de viol et la complicité de viol.

Usage illicite de stupéfiants : comprend également le trafic de stupéfiants

Mariage forcé/précoce : comprend également la complicité de mariage précoce.

Avortement : comprend également la complicité et la tentative de viol

Harcèlement sexuel : comprends les harcèlements sexuels et voies de fait

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

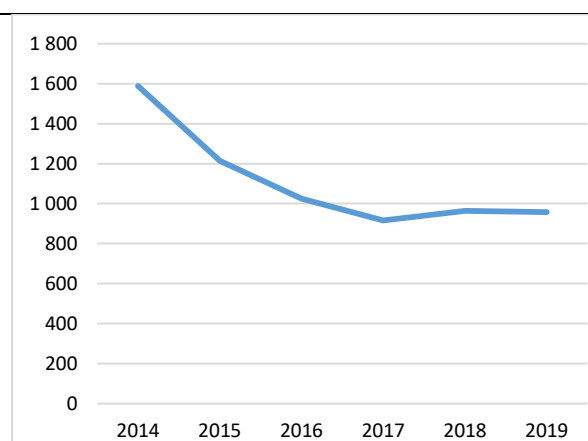
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

II.2.2. Crimes et délits contre la paix publique

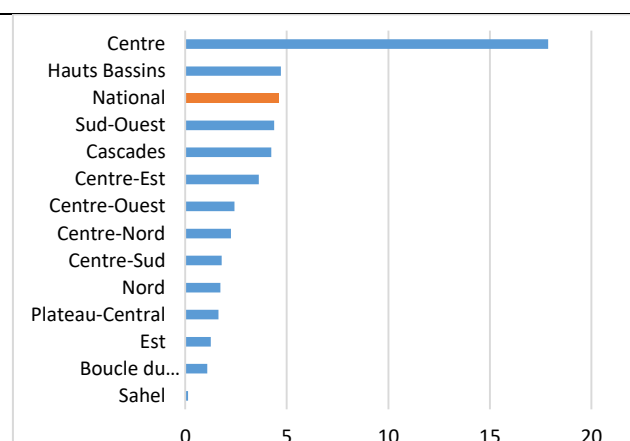
Tableau 14 : Synthèse des crimes et délits contre la paix publique en 2019

Nombre en 2019	% violation de domicile	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
958	29	-40	-1

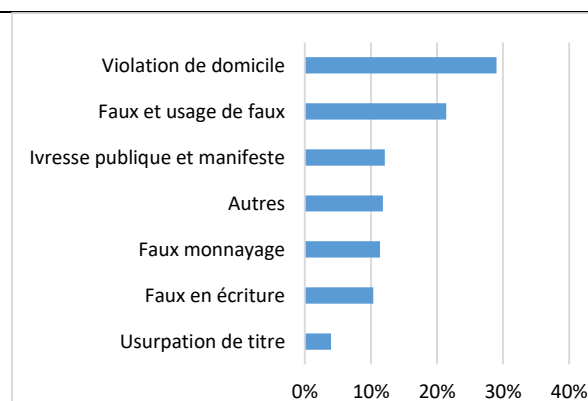
Graphique 63 : Evolution des crimes et délits contre la paix publique



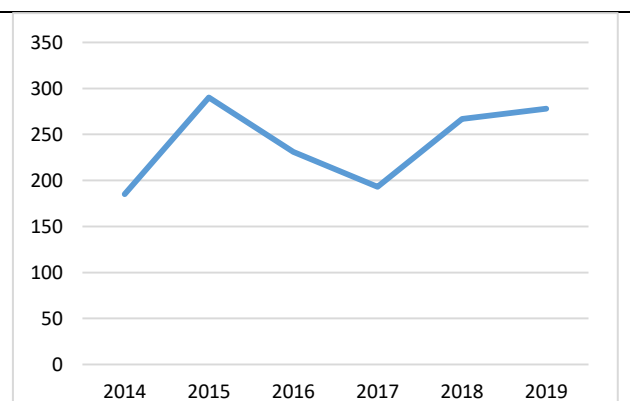
Graphique 64 : Répartition des crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2019



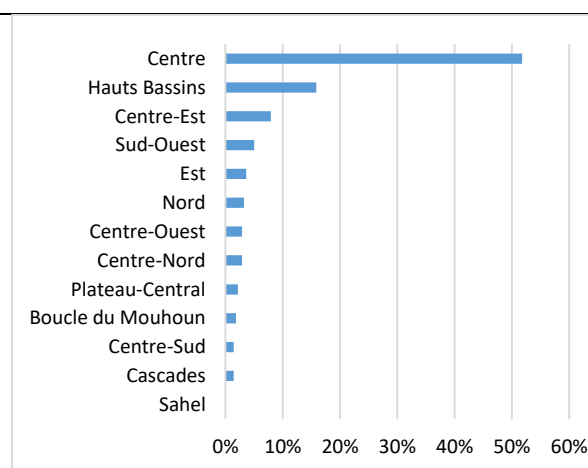
Graphique 65 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2019



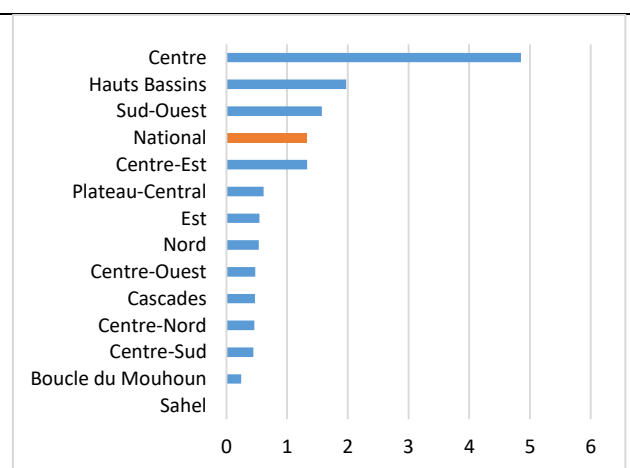
Graphique 66 : Evolution des cas de violation de domicile



Graphique 67 : Répartition des cas de violation de domicile par région



Graphique 68 : Répartition des cas de violation de domicile pour 100 000 habitants



Points saillants

- proportion importante des cas de violation de domicile en 2019 (29%) ;
- légère baisse des crimes et délits contre la paix publique de 2014 à 2019.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 958 cas de crimes et délits contre la paix publique sur l'ensemble du territoire national.

Suivant la répartition pour 100 000 habitants des crimes et délits contre la paix publique, seules les régions du Centre, et des Hauts-Bassins sont au-dessus de la moyenne nationale avec 5 cas pour la première et 2 cas pour la seconde. Le Sahel enregistre le plus faible nombre avec presque 0 cas en 2019.

Parmi les infractions des crimes et délits contre la paix publique enregistrées en 2019, la violation de domicile constitue l'infraction la plus élevée avec 29% des cas, suivie de près par les faux et usage de faux avec plus de 21% des cas. La plus faible proportion est enregistrée par les usurpations de titre avec 4% des cas.

De 2014 à 2019, les cas de violation de domicile évoluent en dents de scie avec la plus faible valeur enregistrée en 2014, 185 cas. La forte valeur a été enregistrée en 2015 avec 290 cas.

La région du centre compte à elle seule 52% des cas de violation de domicile. Elle est suivie par la région des Hauts Bassins avec 16% des cas. La région du Sahel quant à elle n'a pas enregistré de cas en 2019.

Avec une moyenne de 1 cas pour 100 000 habitants pour les cas de violation de domicile en 2019, seules les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest enregistrent des valeurs supérieures avec respectivement 5, 2 et moins de 2 cas.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique par rapport au nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

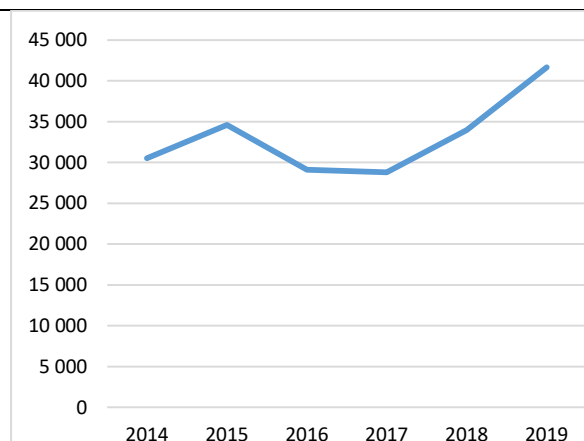
Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

II.2.3. Crimes et délits contre la propriété

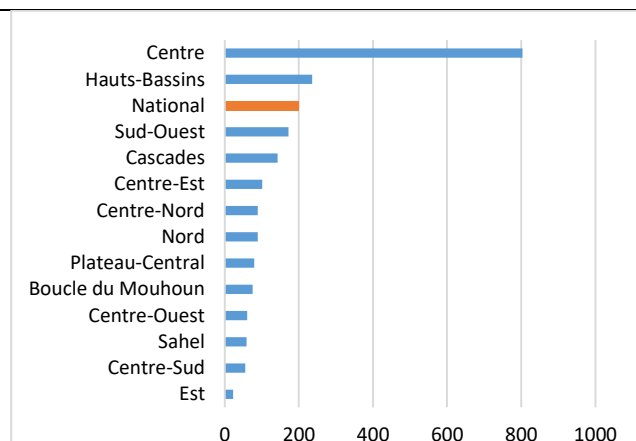
Tableau 15 : Synthèse des crimes et délits contre la propriété en 2019

Nombre en 2019	% vol	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
41 677	71	29	24

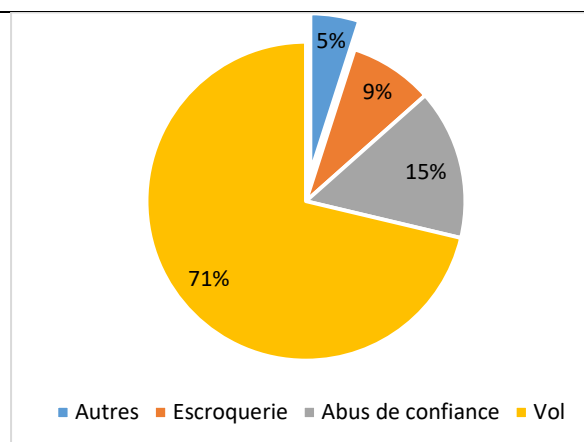
Graphique 69 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété



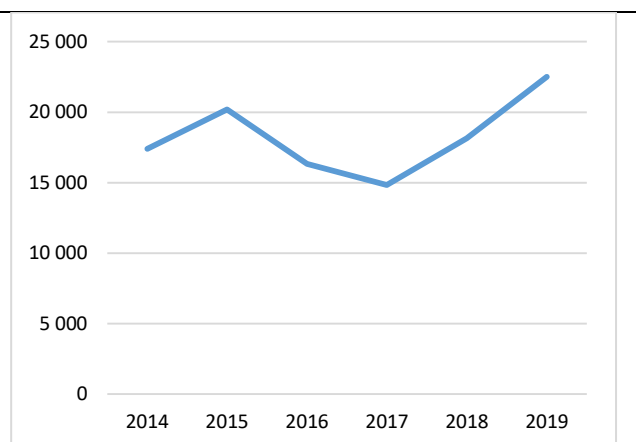
Graphique 70 : Crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants



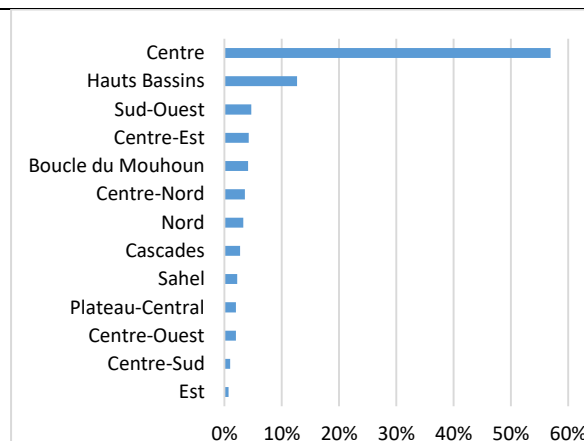
Graphique 71 : Pourcentage des infractions de crimes et délits contre la propriété



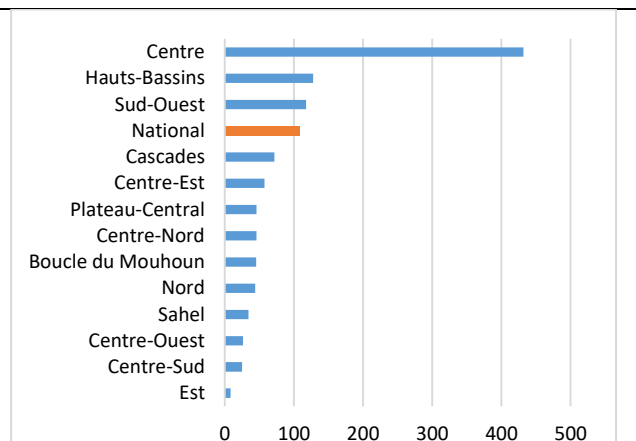
Graphique 72 : Evolution des cas de vol



Graphique 73 : Repartition des cas de vol par région



Graphique 74 : Cas de vol pour 100 000 habitants



Points saillants

- proportion importante des cas de vol en 2019 ;
- nombre de cas des crimes et délits contre la propriété plus élevé dans la région du centre en 2019.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 42 000 cas de crimes et délits contre la propriété sur l'ensemble du territoire national.

Suivant la répartition pour 100 000 habitants des crimes et délits contre la propriété, la région du Centre vient largement en tête avec 804 cas suivi de la région des hauts-bassins avec 236 cas pour une moyenne nationale qui est de 200 cas pour 100 000 habitants. Suivant la même répartition, la région de l'Est vient en dernière position avec 23 cas.

Le vol constitue l'infraction la plus récurrente avec 71% des infractions suivi de l'abus de confiance, 15%. L'ensemble des autres infractions compte 5% des cas.

De 2014 à 2019, le vol a connu sa plus faible valeur en 2017 soit 14 838 cas enregistrés. Par contre la valeur la plus élevée a été enregistrée en 2019.

La région du centre enregistre le plus grand nombre de cas avec à elle seule 29 423 soit 57% des cas de vol enregistrés. A l'opposé, la région de l'Est enregistre le plus faible nombre de cas avec 1 018 cas de vol soit 2%.

La répartition des cas de vol pour 100 000 habitants voit les régions du Centre, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest enregistrer des valeurs supérieures à la moyenne nationale soit respectivement 432, 128 et 118 cas. La moyenne nationale étant de 108 cas pour 100 000 habitants. La région de l'Est qui enregistre 9 cas occupe la dernière place.

Notes méthodologiques

Vol : comprend également la tentative de vol et la complicité de vol.

Escroquerie : comprend également la tentative d'escroquerie et la complicité de vol.

Répartition des infractions : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique par rapport au nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

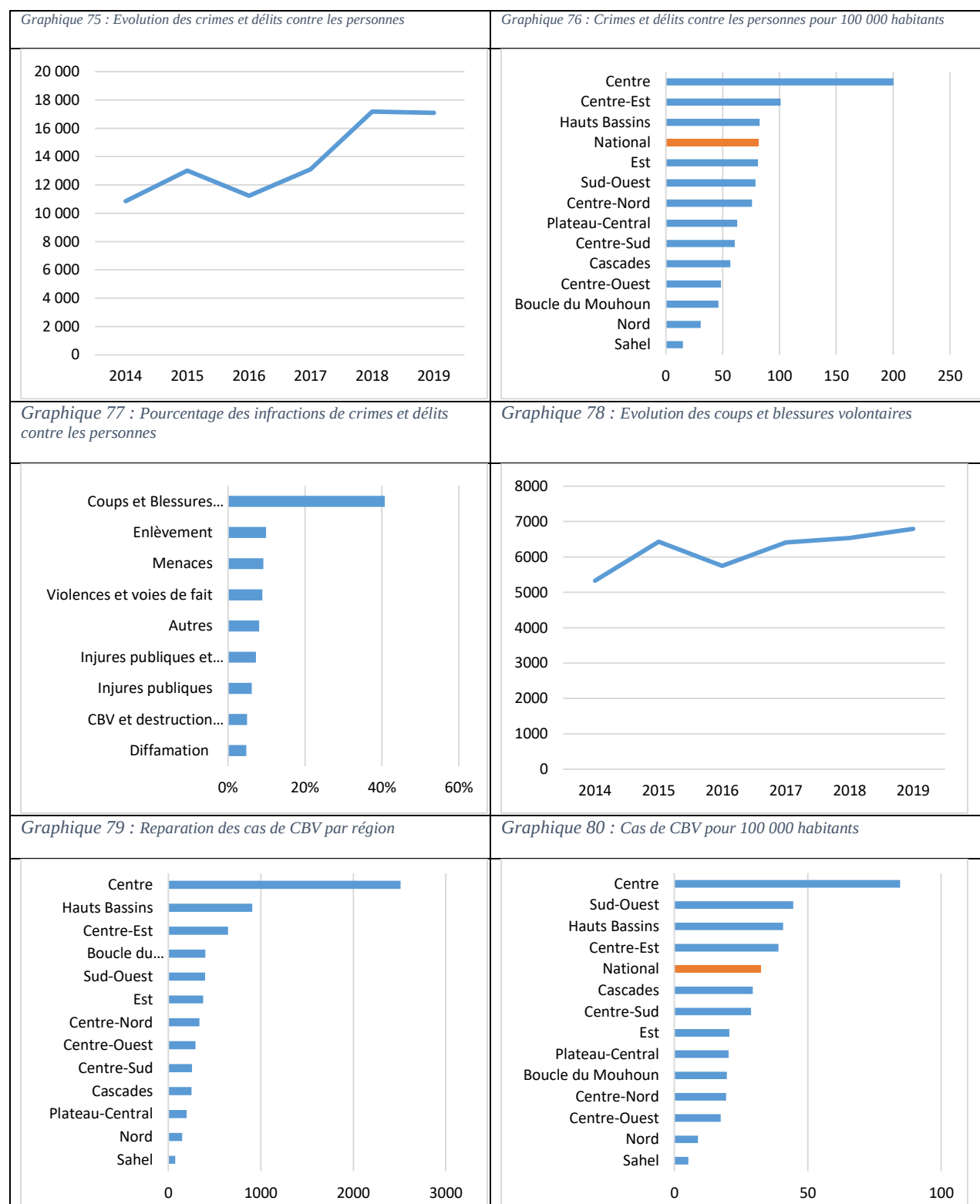
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

II.2.4. Crimes et délits contre les personnes

Tableau 16 : Synthèse des crimes et délits contre les personnes en 2019

Nombre en 2019	% coups et blessures volontaires	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
17 096	41	37	23



Points saillants

- hausse continue des crimes et délits contre les personnes ;
- proportion importante des coups et blessures volontaires par rapport aux autres infractions de la catégorie.

Commentaires

Plus de 19 000 cas de crimes et délits contre les personnes ont été enregistrés par les services de Police et de Gendarmerie en 2019 sur le territoire national. Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à l'année 2014 soit un taux de croissance de 37%. Contrairement à l'année 2014, le nombre de crimes et délits enregistré a connu une légère baisse par rapport à l'année 2018, -1%.

Les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Centre-Est enregistrent les cas les plus élevés pour une population de 100 000 habitants, avec la région de centre largement en tête, 200 cas pour 100 000 habitants. La moyenne nationale étant de 82 cas pour 100 000 habitants. La région du sahel avec 15 cas occupe la dernière place.

Les CBV représentent 41% des cas d'infractions de cette catégorie. Ils sont suivis de loin par les enlèvement, menaces et les violences et voies de fait qui ont pratiquement les mêmes pourcentages soit 9%. L'ensemble des autres infractions non représentées constituent 9% de cas.

Le nombre de CBV est en évolution continue depuis 2014, avec la valeur la plus faible enregistrée cette année soit 5330 cas et la valeur la plus élevée en 2019 soit 6795 cas.

Sur le nombre de cas de CBV recensés par région, la région du centre arrive largement en tête avec plus de 2000 cas enregistrés. la région des Hauts bassins avec moins de 1 000 cas arrive en deuxième position. La région du sahel avec 75 cas enregistre le plus faible nombre.

Selon la répartition pour 100 000 Habitants des CBV, seules les régions du centre, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins et du Centre-Est avec respectivement 85, 45, 41 et 39 cas enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne nationale (33 cas pour 100 000 habitants). La région du sahel enregistre le plus faible nombre soit 5 cas.

Notes méthodologiques

Coups et Blessures Volontaires (CBV) : comprend également la complicité de CBV.

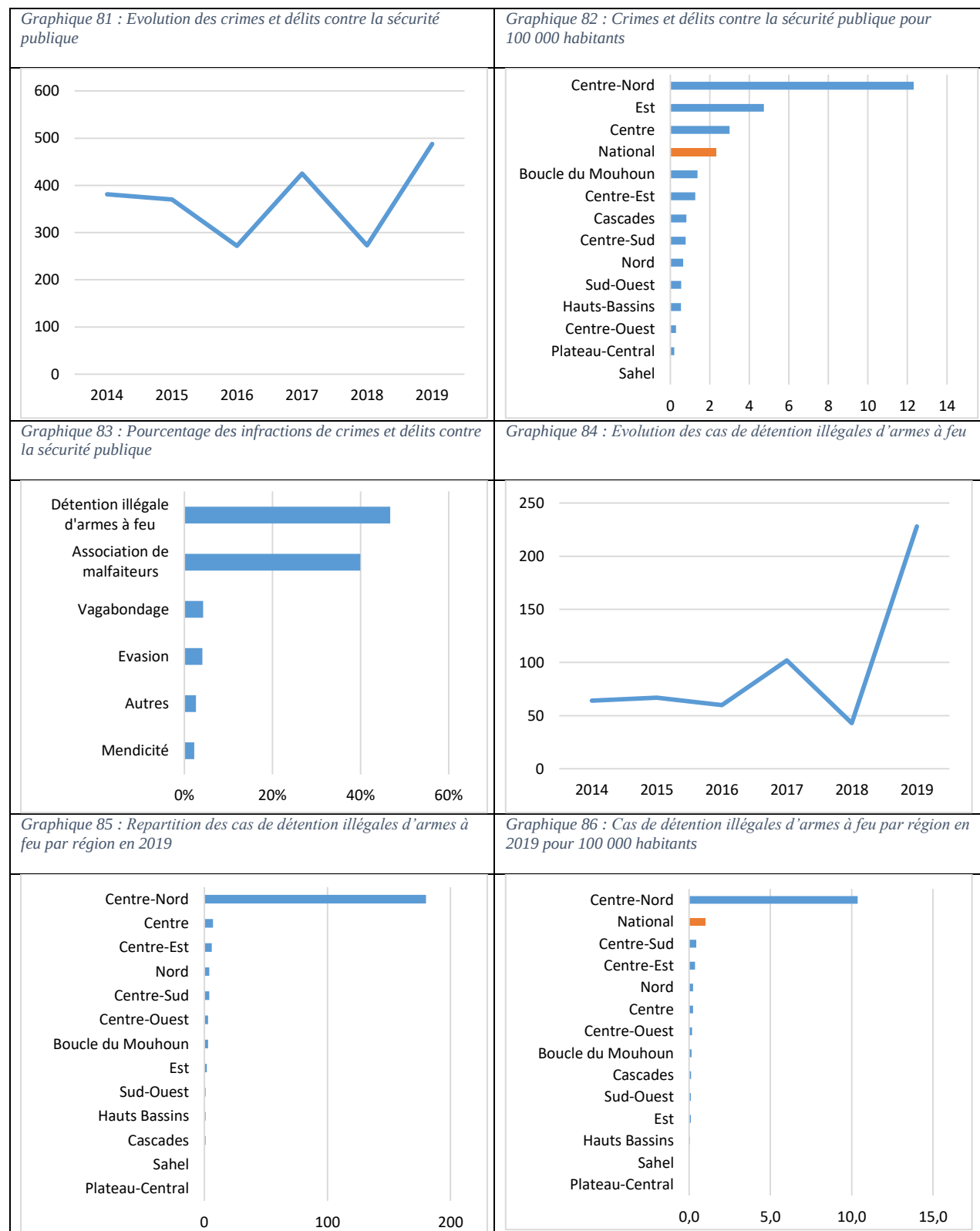
Enlèvement : comprend également les séquestrations, la tentative et la complicité de séquestration, la tentative et la complicité d'enlèvement.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

II.2.5. Crime et délit contre la sécurité publique

Tableau 17 : Synthèse des crimes et délits contre la sécurité publique en 2019

Nombre en 2019	% détention illégales d'armes à feu	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
488	47	28	79



Points saillants

- hausse importante des crimes et délits contre la sécurité publique en 2019 par rapport à 2018 ;
- proportion importante des cas de détention illégale d'armes à feu par rapport aux autres infractions de la catégorie.

Commentaires

Près de 500 cas de crimes et délits contre la sécurité publique ont été enregistrés en 2019 par les services de police et de Gendarmerie. Ces chiffres sont en nette évolution par rapport aux années 2014 et 2018, soit un taux de croissance respective de 28 et 79%.

Les régions du Centre-Nord, de l'Est et du Centre connaissent des valeurs élevées par rapport à la moyenne nationale qui est de 2 cas pour 100 000 habitants. Le Centre nord vient largement en tête avec 12 cas tandis que la région du Sahel n'enregistre pas de cas en 2019.

En 2019, les détentions illégales d'armes à feu sont plus importantes que les autres infractions avec 47% des cas. Elles sont suivies de près par les associations de malfaiteurs qui représentent 40% des cas. La mendicité avec 2% des cas enregistre la plus faible valeur.

Les détentions illégales d'armes à feu ont connu une évolution pratiquement constante jusqu'en 2018 avant de connaître un bond en 2019.

La répartition des cas de détention illégale d'armes à feu donne la région du Centre-Nord largement en tête, suivie de loin par les autres régions qui ont des valeurs sensiblement égales. Les régions du plateau central et du sahel n'ont pas enregistré de cas en 2019.

Selon la répartition pour 100 000 Habitants des détentions illégales d'armes à feu en 2019, seule la région du Centre-Nord a une valeur supérieure à la moyenne nationale avec plus de 10 cas. Les régions du plateau central et du sahel qui n'ont pas enregistré de cas en 2019 occupent la dernière place.

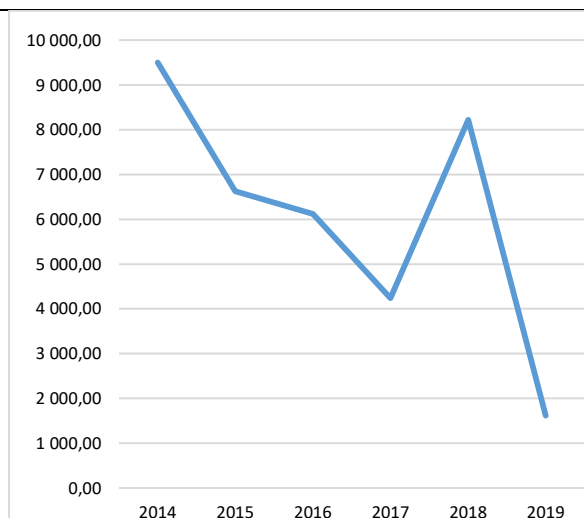
Tableau 18 : Synthèse des saisies de drogue en 2019

Nombre (en kg) en 2019	% Médicaments de rue	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
1 616	56	-83	-80

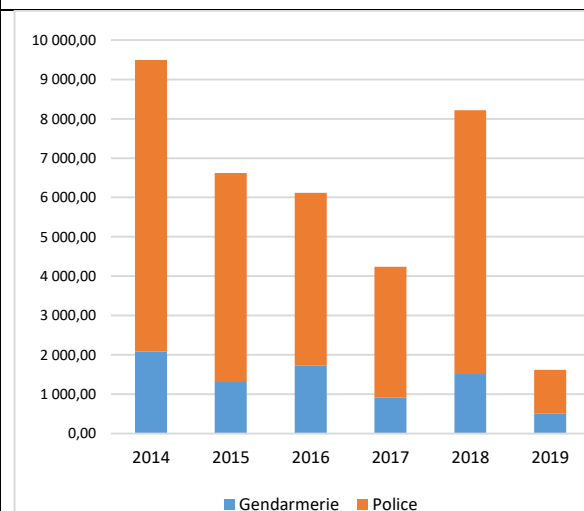
Tableau 19 : Répartition des saisies de drogue par région

B. Mouhoun	Cascades	Centre	C. Est	C. Nord	C. Ouest	C. Sud	Est	H. Bassins	Nord	P. Central	Sahel	S. Ouest	Total
10,3	1	108,7	65	146,2	36	308,5	20,5	561,9	22,7	250,7	0	84,3	1615,7

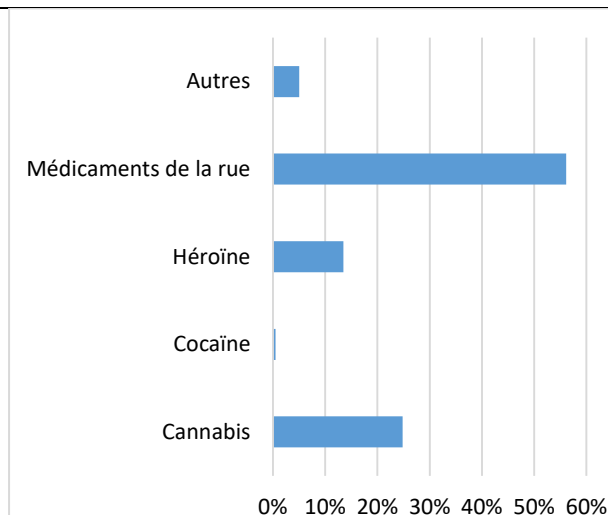
Graphique 87 : Evolution des quantités de drogues saisies en kg



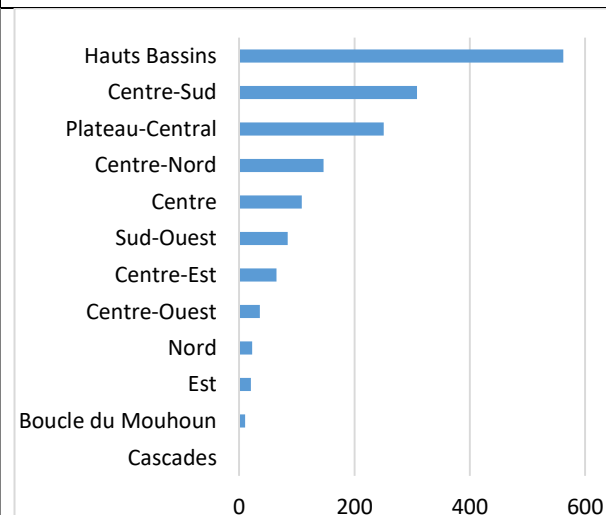
Graphique 88 : Répartition des quantités de drogues saisies par structure



Graphique 89 : Pourcentage des types de drogues saisies en 2019 en kg



Graphique 90 : Répartition des quantités de drogues saisies par région en kg



Points saillants

- baisse continue de la quantité de drogue saisie de 2014 à 2019 ;
- baisse de 80% de quantité de drogue saisie par rapports à 2018.

Commentaires

Les services de Police et de Gendarmerie ont saisi près de 2000 kg de drogues au cours de l'année 2019. Ces chiffres ont chuté par rapport aux années 2014 et 2018 soit respectivement 83% et 80% de variation. Les saisies de drogues ont connu une baisse continue de 2014 à 2017 avant de repartir en hausse en 2018.

Sur la période 2014 à 2019, les services de Police ont saisi la plus grande quantité de drogue par rapport aux services de gendarmerie.

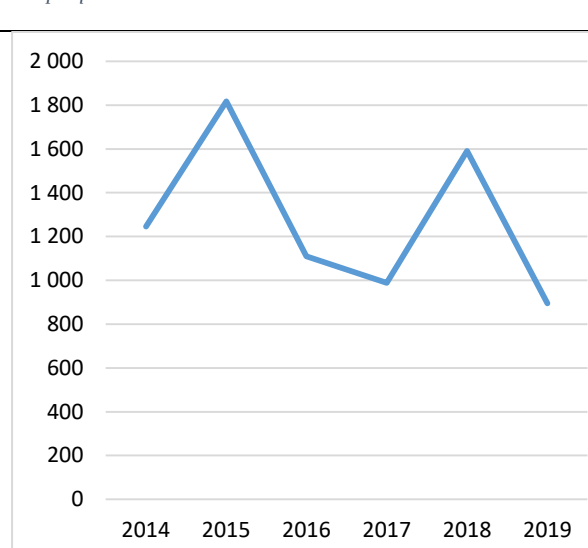
En 2019, sur les 2 000 kg de drogues saisies, les médicaments de rue ont la plus grande proportion soit 56% de la quantité totale de drogue saisie. Le cannabis vient en deuxième position avec 25% de proportion, suivi de l'héroïne et des autres types de drogues qui représentent respectivement, 13% et 5% de la quantité totale. La cocaïne enregistre la plus faible proportion avec moins de 1%.

En 2019, la région des Hauts-bassins enregistre la plus grande quantité de drogues saisies. Elle est suivie des régions du Centre-Sud et du Plateau-Central. La région des Cascades enregistre la plus faible quantité de drogue saisie, soit 1 kg.

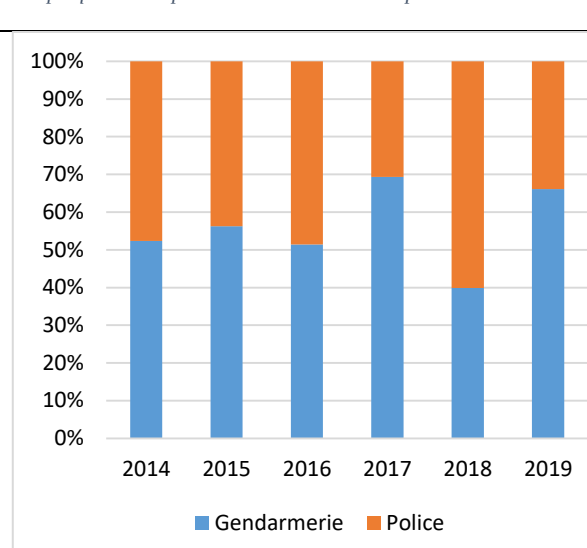
Tableau 20 : Synthèse des armes saisies en 2019

Nombre en 2019	% armes blanches	Variation (%) par rapport à	
		2014	2018
835	62	-32	-47

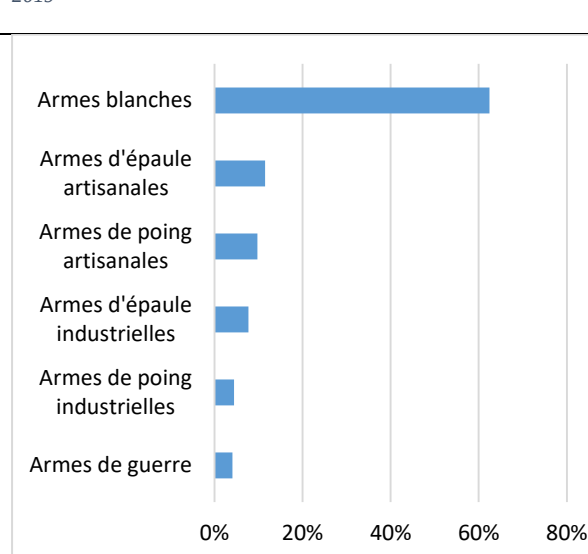
Graphique 91 : Evolution du nombre d'armes saisie



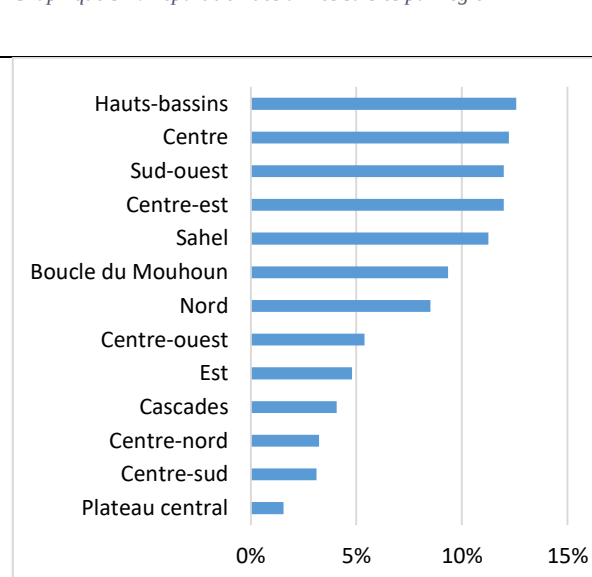
Graphique 92 : Répartition des armes saisies par structure



Graphique 93 : Pourcentage des types d'armes saisies de 2014 à 2019



Graphique 94 : Répartition des armes saisies par région



Points saillants

- baisse importante du nombre d'armes saisies en 2019 par rapport à 2018 ;
- 62% des armes saisies sont des armes blanches.

Commentaires

De 2014 à 2019, la quantité d'armes saisie a évolué en dents de scie de façon décroissante. La quantité la plus élevée a été atteinte en 2015 et la plus basse en 2019.

Sur la période 2014-2019, la proportion des armes blanches saisies est la plus importante avec 62% de la quantité totale des armes saisies sur la période. Par contre les armes de guerre enregistrent la plus faible proportion, soit 2%.

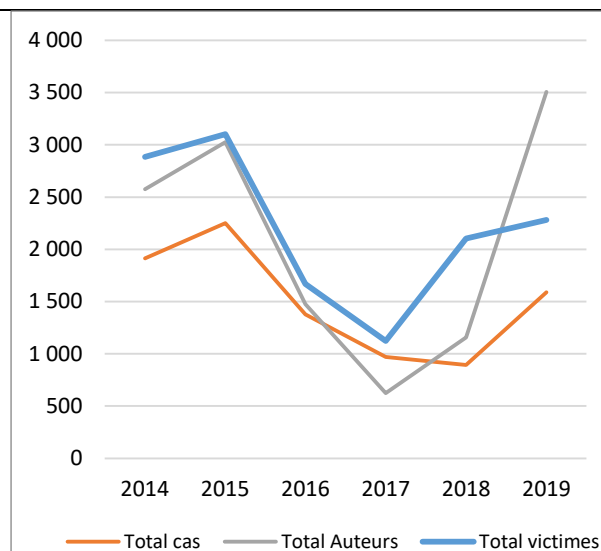
En 2019, selon la répartition du nombre d'armes saisies, les régions des Hauts-Bassins, du Centre, du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Sahel enregistrent des proportions supérieures à 10% sans atteindre 15%. La région du Plateau-Central enregistre la plus faible proportion, soit 2%.

II.3. Attaques à mains armée

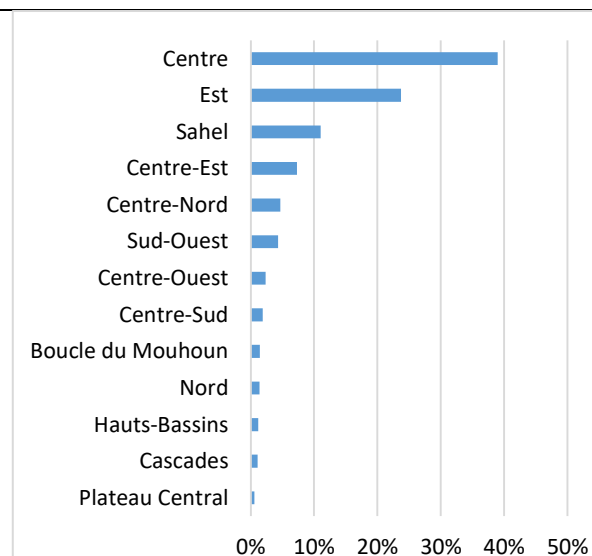
Tableau 21 : Synthèse des attaques à mains armée en 2019

Cas d'attaques en 2019	Nombre de victimes en 2019	2 282	Variation (%) des cas d'attaques par rapport à		Variation (%) des auteurs par rapport à		Variation (%) des victimes par rapport à	
	% femmes	16%	2014	2018	2014	2018	2014	2018
1 589	% morts	12%	-17	78	36	203	-21	8

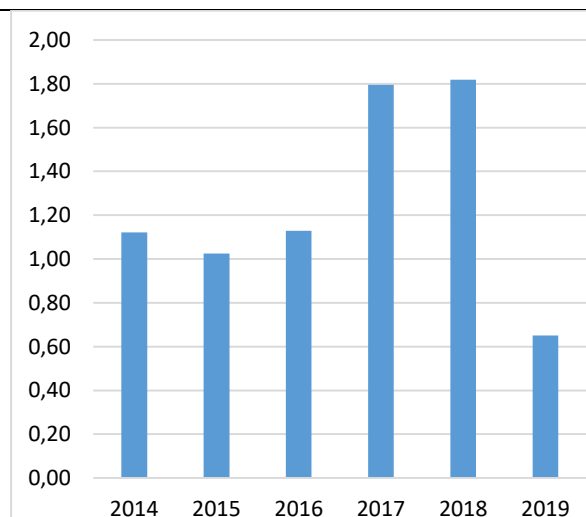
Graphique 95 : Evolution des cas d'attaques à mains armée, des auteurs et des victimes.



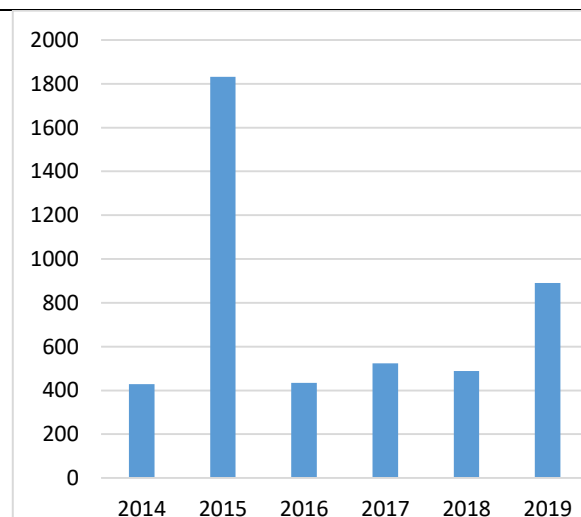
Graphique 96 : Répartition des cas d'attaques à mains armée 2014 à 2019



Graphique 97 : Ration des victimes sur les auteurs d'attaques à mains armée



Graphique 98 : Valeurs des biens emportés en millions de francs CFA



Points saillants

- augmentation importante du nombre d’auteurs d’attaques à mains armée en 2019 par rapport à 2018 ;
- baisse continue des cas d’attaques à main armée.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont constaté plus de 1 500 cas d’attaques et agressions à main armée sur les pistes rurales et à l’intérieur des agglomérations. Ces attaques ont été perpétrées par près de 4 000 auteurs sur plus de 2 000 victimes. Ces chiffres sont en hausse par rapport à l’année 2018, soit de 78% pour les cas d’attaques, 203% pour les auteurs et 8% pour les victimes. Pour les victimes d’attaques de la période 2014 à 2019, 17% étaient des femmes et 5% sont morts.

De 2014 à 2019, la région du Centre compte le plus d’attaques et agressions à main armée, avec près de 40% des cas enregistrés. A l’opposé, la région du plateau central enregistre la plus faible proportion avec 1% des cas.

Les années 2017 et 2018 enregistrent les ratios les plus élevés pour ce qui concerne le nombre de victimes par auteur malgré les nombres de cas d’attaques les plus faibles enregistrées ces années.

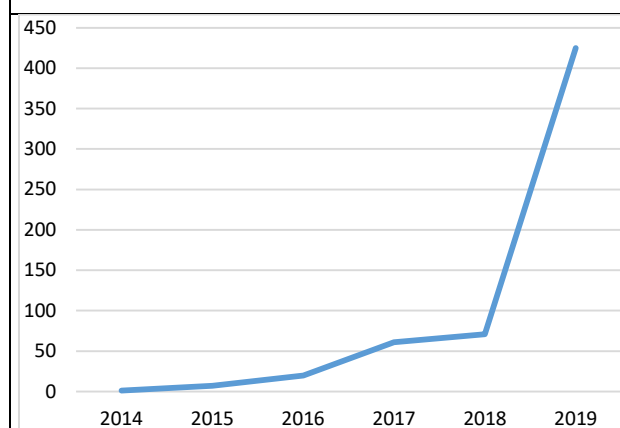
Pour ce qui concerne la valeur des biens emportés seules les années 2015 et 2019 enregistrent des valeurs très élevées par rapport aux autres années avec la valeur de 2015 largement supérieure. Les autres années quant à elles connaissent des valeurs sensiblement égales.

II.4. Attaques terroristes

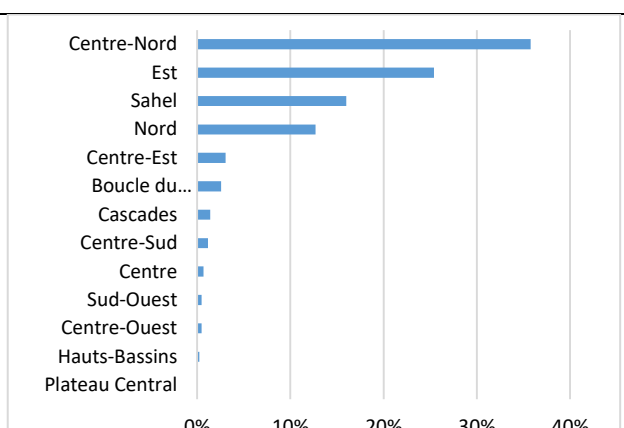
Tableau 22 : Synthèse des attaques terroristes en 2019

Nombre en 2019	% région du centre-nord	Variation(%) par rapport à	
		2014	2018
425	31	42 400	499%

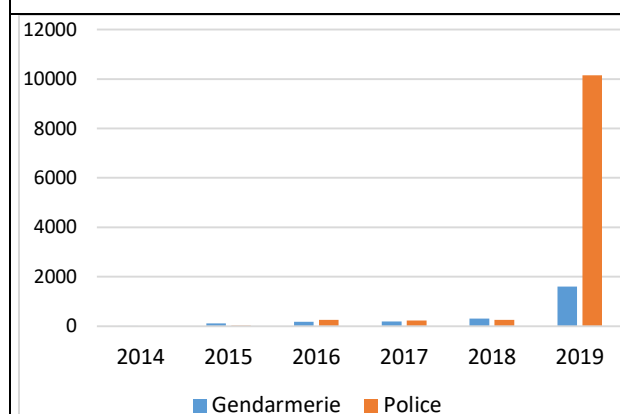
Graphique 99 : Evolution des attaques terroristes¹



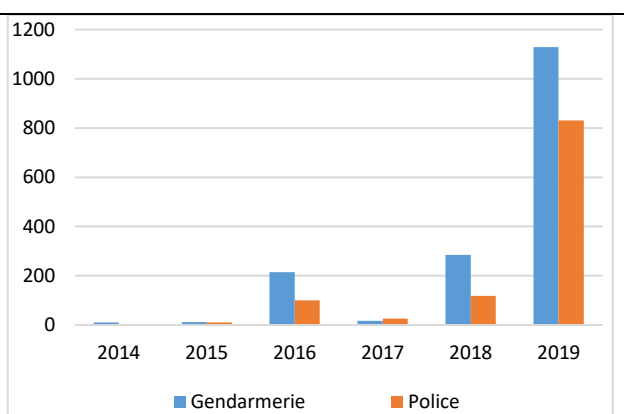
Graphique 100 : Répartition des attaques terroristes par région



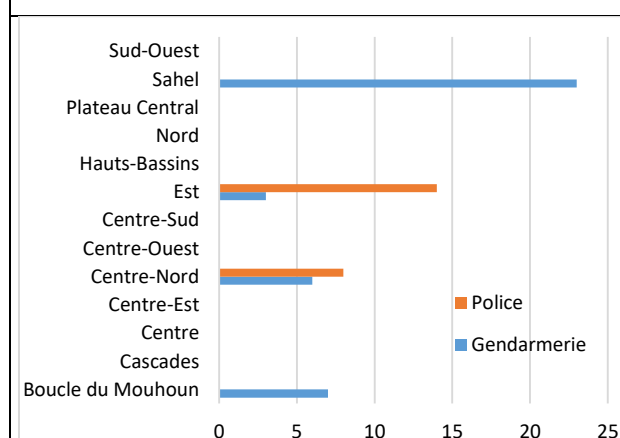
Graphique 101 : Répartition des victimes des attaques terroristes selon la structure



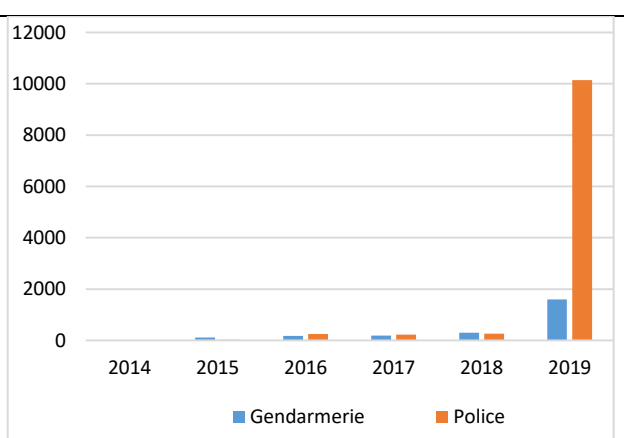
Graphique 102 : Répartition des présumés auteurs selon la structure



Graphique 103 : Attaques terroristes impliquant les EEI selon la structure



Graphique 104 : Répartition des victimes des attaques terroristes selon la structure



¹ Les données utilisées pour générer la courbe d'évolution des attaques terroristes sont celles de la Gendarmerie étant donné qu'il se pourrait que les données collectées par la Police soient incluses dans celles-ci.

Points saillants

- hausse continue des attaques terroristes ;
- 36% des attaques terroristes sont dans la région du Centre-nord ;
- augmentation continue du nombre de victimes.

Commentaires

En 2019, les services de sécurité ont enregistré plus de 400 cas d'attaques terroristes tout confondu (les édifices de l'Etat, les institutions étatiques, les personnes ressources etc.), soit une hausse de près de 500% par rapport à l'année 2018.

La région du Centre-nord occupe la première place de cas d'attaques terroristes enregistrés avec 152, soit 36% des cas au cours de l'année de 2019.

En 2019, les services de sécurité ont enregistré près de 2000 auteurs d'attaques terroristes. Ces attaques ont occasionné plus de 11 000 victimes.

Suivant les attaques terroristes impliquant les engins explosifs improvisés (EEI), seules les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-nord et l'Est ont enregistré des cas. Parmi ces régions, le Sahel avec 23 cas vient en tête.

Annexes

Définition des concepts de police administrative

- ☞ **Accident de la circulation routière** : évènement imprévu malheureux ou dommageable qui survient lors de la circulation.
- ☞ **Appel de dénonciation reçu** : appel faisant état d'un fait qui est en train d'être commis ou qui est déjà commis.
- ☞ **Attroupement** : rassemblement illégal de personnes plus ou moins tumultueux (agité) sur la place ou la voie publique.
- ☞ **Carnet de séjour visé** : journal tenu par un voyageur visé par une autorité compétente.
- ☞ **Certificat de perte ou de vol** : écrit officiel, ou dûment signé par un OPJ, qui atteste un fait de perte ou de vol.
- ☞ **Certificat de résidence** : écrit officiel, ou dûment signé par une autorité compétente qui atteste le fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé.
- ☞ **Certification de signature** : assurance donnée par écrit par une autorité habilitée pour attester de la conformité de signature d'un ou de plusieurs personnes.
- ☞ **Conduite sans permis de conduire** : fait pour une personne de s'emparer d'un véhicule automobile ou motorisé pour exercer une certaine manœuvre sans être titulaire d'un document qui l'atteste.
- ☞ **Copie certifiée conforme** : double identique à l'original, par laquelle celui qui la délivre atteste qu'elle est conforme à l'original qui lui a été présentée.
- ☞ **Déclaration de vols** : fait pour quiconque en cas de vol d'un objet ou d'une chose quelconque, de se présenter dans un bref délai au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie nationale la plus proche pour déposer une plainte.
- ☞ **Délit de fuite** : attitude de toute personne qui sachant qu'elle-même ou le véhicule qu'elle conduit a causé ou occasionné un accident de roulage dans un lieu public, prend la fuite pour échapper aux constatations utiles même si l'accident n'est pas imputable à sa faute.
- ☞ **Enquête administrative** : procédure visant à s'assurer que personne ne sera lésée dans son droit par la réalisation d'un projet.
- ☞ **Fiche d'hôtel** : support rempli par les clients d'un hôtel et destinés à être conservés parmi d'autres pour consultation éventuelle des renseignements qu'ils portent.
- ☞ **Manifestation autorisée** : manifestation qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ☞ **Mention** : Mot ou phrase qui donne une précision ou un renseignement.
- ☞ **Note de renseignements** : écrit qui relate un fait ou un évènement d'ordre politique, économique, social, culturel, etc.
- ☞ **Objet trouvé** : Service chargé de la collecte et de la restitution éventuelle des objets perdus accidentellement par leurs propriétaires.

- ☞ **Plainte contre inconnu** : dénonciation en justice, au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie nationale d'une infraction pénale dont on est la victime contre une personne non identifiée.
- ☞ **Protection de personnalité** : ensemble des moyens mis en œuvre pour préserver une personnalité d'une attaque ou d'un danger quelconque.
- ☞ **Réunion autorisée** : réunion publique qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ☞ **Service d'ordre** : service de police administrative au cours duquel une composante de la force publique participe au service de police générale dans une situation provoquée, autorisée ou tolérée, mais créant ou susceptible de créer une perturbation de l'ordre public par le rassemblement de personnes qu'elle implique généralement.
- ☞ **Structure communautaire locale de sécurité** : toute association légalement constituée et dont l'un au moins des objectifs est la participation à la lutte contre l'insécurité.
- ☞ **Visa d'entrée** : autorisation expresse accordée par un consulat ou une ambassade à l'extérieur du pays à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer dans l'Etat de délivrance du visa afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti.

Définition des concepts de police judiciaire

- ☞ **Abandon de famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois, la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur.
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires.
- ☞ **Abus d'autorité** : fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi.
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.
- ☞ **Acte terroriste** : infraction définie par la loi dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
- ☞ **Acte terroriste par EEI** : l'utilisation d'engin explosifs improvisés (EEI) dans la commission d'une infraction dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint.
- ☞ **Agression à main armée** : atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes au moyen d'une arme de toute nature.

- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens.
- ☞ **Assistance à Huissier** : fait pour des agents de sécurité d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions
- ☞ **Association de malfaiteurs** : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.
- ☞ **Attaque à main armée** : agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.
- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise.
- ☞ **Avortement** : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposé enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.
- ☞ **Commission rogatoire** : acte par lequel un juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire, pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction.
- ☞ **Corruption** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ; ou fait, pour tout agent public de solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte relevant de ses fonctions.
- ☞ **Coups et blessures volontaires** : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité Nationale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission.
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions.
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions.

- ☞ **Détournement de mineur(e)** : le fait pour quiconque un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères.
- ☞ **Diffamation** : c'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé.
- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.
- ☞ **Enlèvement** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié.
- ☞ **Enquête de flagrant délit** : c'est une enquête conduite sur des faits actuels ou dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou délit.
- ☞ **Enquête préliminaire** : c'est une enquête mise en œuvre d'office par l'OPJ ou sur demande du procureur, qui pourra ensuite décider de l'opportunité de poursuivre une infraction.
- ☞ **Escroquerie** : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.
- ☞ **Evasion** : le fait, pour un détenu, de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis.
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfant** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental.
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui.
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer.
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or.
- ☞ **Homicide involontaire** : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause.
- ☞ **Homicide volontaire /Meurtre** : fait par une personne de donner volontairement la mort à autrui.

- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts causée par une tierce personne de façon volontaire.
- ☞ **Infanticide** : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau-né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance.
- ☞ **Injure publique** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.
- ☞ **Instruction de justice** : instruction donnée par le Procureur général ou le Procureur du Faso.
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique.
- ☞ **Maltraitance** : souffrance physique, morale ou psychologique grave et/ou récurrente infligée à un enfant.
- ☞ **Mandat d'arrêt** : ordre donné à la force publique de rechercher l'inculpé et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat, où il sera reçu et détenu.
- ☞ **Mandat d'amener** : ordre donné par le juge à la force publique de conduire immédiatement l'inculpé devant lui.
- ☞ **Mandat de comparution** : mise en demeure adressée par un magistrat instructeur à un inculpé de se présenter à la date et à l'heure indiquées par ce mandat.
- ☞ **Mandat de dépôt** : ordre donné par le juge au surveillant- chef de la maison d'arrêt de recevoir et de détenir l'inculpé. Ce mandat permet également de rechercher ou de transférer l'inculpé lorsqu'il lui a été précédemment notifié.
- ☞ **Mariage forcé / précocité** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement.
- ☞ **Menace** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen.
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi.
- ☞ **Mutilation génitale** : fait pour quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation Nationale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.
- ☞ **Ordonnance** : c'est une décision prise par un juge.
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique.
- ☞ **Outrage public à la pudeur** : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires.

- ☞ **Parricide** : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime.
- ☞ **Procès-verbal dressé** : retranscription par écrit d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération.
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice.
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit.
- ☞ **Réquisition à expert** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête.
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace.
- ☞ **Stellionat** : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable.
- ☞ **Trafic d'armes** : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions.
- ☞ **Trafic de stupéfiant** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants.
- ☞ **Trafic d'influence** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.
- ☞ **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle** : désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés.

- ☞ **Usage illicite de stupéfiant** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national.
- ☞ **Usure** : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine.
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions.
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession.
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses.
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours.
- ☞ **Vol aggravé** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi.
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Liste de participants

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail	Téléphone
01	THIOMBIANO Maïmouna	SG/MSECU	christ.210462@gmail.com	62 18 25 32
02	KABORE Tinbegnondo Antoine	DGESS/MSECU	gnondo.beni@yahoo.fr	51 51 28 66
03	BOLY Issoufou	DAF/MSECU	youssoufboly@gmail.com	70 55 91 73
04	BARGO Lassana	DSS/DGESS/MSECU	lassana_2013bargo@yahoo.com	70 30 60 74
05	OUEDRAOGO Issoufou	DPPO/DGESS/MSECU	ouedissfad@gmail.com	76 33 27 97
06	DOUBARE Abdoulaye	DSS/DGESS/MSECU	doubareabdoulaye@yahoo.fr	70 84 13 18
07	KIEMTORE Charles	DSS/DGESS/MSECU	kiemtcharlis@yahoo.fr	76 57 49 28
08	KAGAMBEGA Athanase	PAGPS/SPS	akagambega@yahoo.fr	64 47 61 22
09	DINDANE Jean Baptiste	DSEC/DGESS/MSECU	dinedebaptiste@gmail.com	70 61 04 56
10	BAYO Yaya	DSS/DGESS/MSECU	Bayoyaya63@gmail.com	72 14 02 24
11	SAVADOGO Moussa	DSS/DGESS/MSECU	sawmoussa@hotmail.fr	71 90 83 37
12	OUEDRAOGO Maimouna	DFP/DGESS/MSECU	Mamoued32@gmail.com	76 05 33 30
13	OUEDRAOGO Ousmane	DSS/DGESS/MSECU	Ousmalo@yahoo.fr	70 71 08 93
14	BARRO Karim	DCPP/DGESS/MSECU	ninbarro@yahoo.fr	72 39 78 13
15	ZELLE Alimatou	DSS/DGESS/MSECU	alimatouz@yahoo.com	74 48 08 39
16	SAWADOGO Boukary	DMP/MSECU	sawadogoboukary16@gmail.com	71 00 13 94
17	BANDAOGO Innoussa	DAF/MSECU	zayd679@gmail.com	60 63 07 20